



Rapport d'Activité 2019

1 janvier - 31 décembre



Suivant le modèle de rapport harmonisé
CEE figurant à l'annexe II de la Résolution
du conseil 90/C329/03



antigif
centrum
centre
antipoisons

070 245 245

Centre Antipoisons

Hôpital Militaire Reine Astrid
Rue Bruyn 1 - 1120 Bruxelles

Administration

t 02 264 96 36

f 02 264 96 46

e-mail info@poisoncentre.be

www.poisoncentre.be

Directrice générale
Dr. Anne-Marie Descamps

Directeur général adjoint
Prof. dr. Dominique Vandijck





TABLE DES MATIÈRES

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES.....	5
1.1. Statut.....	5
1.2. Personnel.....	6
1.3. Résultats 2019 – Budget 2020	8
2. MISSIONS DU CENTRE ANTIPOISONS.....	11
2.1. Information toxicologique en urgence.....	11
2.2. Documentation.....	11
2.3. Disponibilité des antidotes.....	12
2.4. Toxicovigilance.....	13
2.5. Composition des mélanges dangereux, biocides et pesticides sur le marché belge et le Grand-Duché de Luxembourg.....	13
2.6. Activités diverses	14
3. INFORMATION SUR LES PRODUITS COMMERCIAUX	15
3.1. Médicaments.....	15
3.2. Cosmétiques	15
3.3. Mélanges dangereux	15
3.4. Autres mélanges.....	16
3.5. Produits phytopharmaceutiques	16
3.6. Biocides.....	16
4. MODERNISATION DU SYSTÈME DE GESTION D'APPELS	17
5. PROFIL DES APPELS	19
5.1. Population desservie	19
5.2. Nombre total d'appels: 60.668	20
5.3. Mode de consultation.....	20
5.4. Répartition mensuelle des appels.....	20
5.5. Nombre moyen d'appels par jour.....	21
5.6. Nombre moyen d'appels par heure.....	21
5.7. Motif de l'appel et type d'appelant	22
6. PROFIL DES INTOXICATIONS.....	24
6.1. Les victimes	24
6.2. Voies d'exposition	27
6.2.1. Voies d'exposition: médicaments ('Human medicines').....	27
6.2.2. Voies d'exposition: agents non médicamenteux	28
6.3. Expositions par catégorie de produits.....	29
6.3.1. Méthodologie	29
6.3.2. Aperçu des expositions par catégorie de produits.....	29
6.3.3. Expositions aux médicaments à usage humain ('Human medicines')	32
6.3.3.1. Exposition à des médicaments du système nerveux ('Nervous system').....	33



6.3.3.2. Exposition à des médicaments du système respiratoire ('Respiratory system')	34
6.3.3.3. Exposition à des médicaments du système musculo-squelettique ('Musculo-skeletal system')	35
6.3.4 Exposition à des produits chimiques.....	36
6.3.4.1. Expositions à des produits de nettoyage et d'entretien ('Cleaning, care and maintenance products').....	37
6.3.5. Exposition à des produits cosmétiques, denrées alimentaires, produits du tabac et autres ('Cosmetic, food, tobacco and daily products').....	41
6.3.5.1. Cosmétiques (Cosmetic products)	41
6.3.5.2. Produits du tabac (Tobacco products, electronic cigarettes/mixtures and smokeless tobacco products).....	41
6.3.6. Exposition à des produits biocides et pesticides ('Products for protection against and control of microbes and pests').....	41
6.3.7. Exposition à des organismes vivants ('Living organisms').....	43
6.4 Circonstances des intoxications chez des victimes humaines	43
6.5. Cas mortels signalés	45
6.6. Intoxication chez l'animal.....	45
6.6.1. Général.....	45
6.6.2. Produits biocides ('Biocidal products').....	47
7. ANTIDOTES DÉLIVRÉS PAR LE CENTRE ANTIPOISONS.....	52
8. DEMANDES D'INFORMATIONS.....	51
9. ACTIVITÉS DIVERSES	53
9.1. Projets et études.....	53
9.2. Congrès – Réunions internationales.....	54
9.3. Exposés et formations	55
10. L'ATTENTION ATTIRÉE PAR LE CENTRE ANTIPOISONS EN 2019.....	56
11. CONCLUSION	59



INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

1.1. Statut

Le Centre Antipoisons est une fondation royale d'utilité publique (A.R. du 10/03/1967).

Le Centre est repris dans l'Arrêté Royal du 9 octobre 2002 fixant les services d'urgence. Cet arrêté impose aux opérateurs la prise en charge des frais de télécommunications vers la ligne d'urgence.

Le montant de la subvention allouée au Centre Antipoisons est fixé par le Ministre fédéral de la Santé publique dans le cadre de l'aide médicale urgente et est pris en charge par la Loterie Nationale suivant l'Arrêté royal annuel déterminant le plan de répartition des subsides de l'exercice.





1.2. Personnel

Au 31/12/19, le Centre dispose d'un effectif de 27 personnes correspondant à 22,5 équivalents temps plein.

CATEGORIE	PERSONNEL N	EQUIVALENT TEMPS PLEIN N
Direction	2	2
Directrice générale	1	1
Directrice administrative	1	1
Cellule scientifique	15	11
Médecin	12	11
Pharmacien	3	2,5
Secrétariat général	2	2
Comptable	1	1
Secrétaire administrative	1	1
Secrétariat médical	4	3,5
Cellule informatique	2	2
Coordinateur informatique	1	1
Gestionnaire réseau	1	1
Bibliothèque	1	1
Coordinateur communication et marketing	1	1
TOTAL	27	22,5

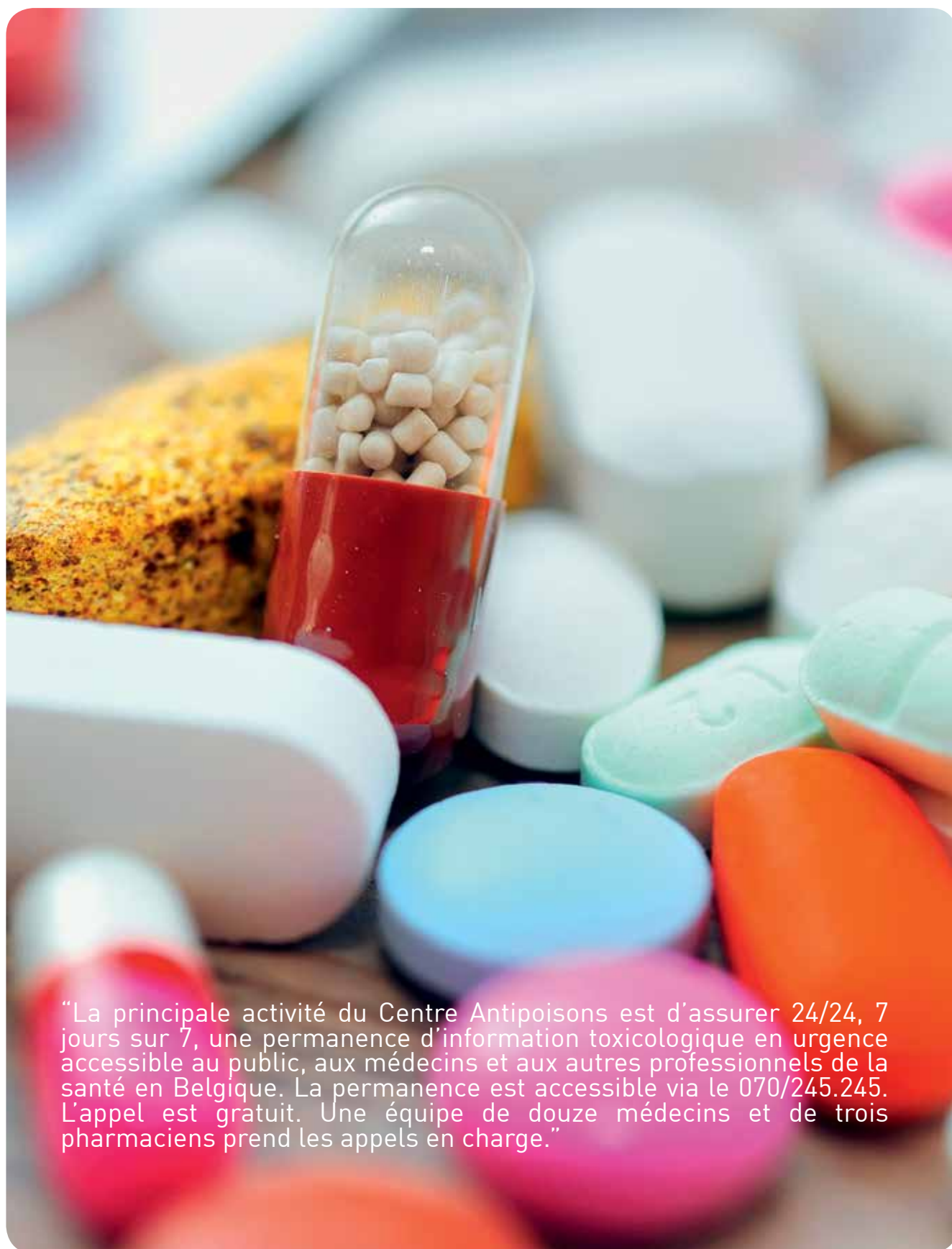


1.3. Résultats 2019 – Budget 2020

FRAIS	RESULTAT 2019 N	BUDGET 2020 N
Frais de personnel	2.368.053	2.695.867
Frais de fonctionnement	404.052	376.200
Prestations tiers	53.017	35.000
Congrès & réunions	31.327	26.000
Loyer locations et entretien	41.537	49.500
Antidotes	92.826	90.000
Informatique	39.319	24.500
Prévention et information	37.373	18.000
Documentation	43.218	49.650
Poste	90	1.200
Télécommunication	38.028	48.000
Matériel de bureau	14.932	14.500
Assurances	3.316	3.700
Mobilier	130	5.500
Autres frais de fonctionnement	8.939	10.650
Autres charges d'exploitation	139.497	-161.000
Amortissements	168.553	20.000
Provisions (vacances,...)	-74.360	-185.000
Frais financiers	1.304	4.000
Fonds alloués	44.000	0
TOTAL DES FRAIS	2.911.602	2.911.067

REVENUS	RESULTAT 2019 N	BUDGET 2020 N
Aide facultative (essenscia, pharma.be)	86.510	86.510
Dons	0	300
Projet Pharmacovigilance humaine AFMPS	66.869	66.640
Projet Pharmacovigilance Vét. AFMPS	6.677	6.654
Projet mélanges dangereux	29.836	29.993
Projet Produits Phytopharmaceutiques 2019-2022	25.000	35.000
Projet SPF toxicovigilance CLP	100.000	0
Projet SPF toxicovigilance biocides	9.998	20.000
Personnel statut particulier (Actiris)	142.538	135.889
Personnel statut particulier (Maribel)	63.876	63.750
Prestations	102.028	93.350
Produits financiers	0	2.000
	633.332	540.086
Subside de base SPF Santé via la Loterie Nationale	2.044.930	2.085.828
Projet ICT Loterie Nationale	21.300	21.300
Projet CO Loterie Nationale	0	52.800
	2.066.230	2.159.928
Convention Grand-Duché de Luxembourg	212.473	212.473
TOTAL REVENUS	2.912.035	2.912.487
SOLDE	433	1.420





“La principale activité du Centre Antipoisons est d’assurer 24/24, 7 jours sur 7, une permanence d’information toxicologique en urgence accessible au public, aux médecins et aux autres professionnels de la santé en Belgique. La permanence est accessible via le 070/245.245. L’appel est gratuit. Une équipe de douze médecins et de trois pharmaciens prend les appels en charge.”

2. MISSIONS DU CENTRE ANTIPOISONS

Les fonctions de base du Centre Antipoisons sont définies dans l'Arrêté Royal du 25 novembre 1983 (M.B. 6 janvier 1984) et ont été complétées par différents Arrêtés.

Information toxicologique en urgence

La principale activité du Centre Antipoisons est d'assurer 24/24, 7 jours sur 7, une permanence d'information toxicologique en urgence accessible au public, aux médecins et aux autres professionnels de la santé en Belgique. La permanence est accessible via le 070/245.245. L'appel est gratuit. Une équipe de douze médecins et de trois pharmaciens prend les appels en charge.

Pour chaque appel, ils évaluent le risque d'intoxication et donnent à l'appelant des indications sur les premiers soins à donner et la nécessité d'une intervention médicale ou d'une hospitalisation. Pour les appels émanant des professionnels de la santé, les informations disponibles sur les propriétés toxiques du produit, les symptômes d'intoxication, les examens à effectuer et les points essentiels du traitement sont également transmises.

Les appels concernent une grande variété d'agents tels que médicaments, produits d'entretien, produits phytopharmaceutiques, biocides, cosmétiques, drogues, plantes, animaux, denrées alimentaires ou produits chimiques. Le Centre ne possède pas d'unité d'hospitalisation ni de laboratoire de toxicologie clinique.

Depuis juin 2015, le Centre Antipoisons est accessible au public et aux professionnels de santé du Grand-Duché de Luxembourg via le numéro gratuit 8002-5500.

Documentation

Le Centre Antipoisons gère une importante documentation scientifique et technique en matière d'agents toxiques.

Pour répondre aux appels, plusieurs bases de données sont disponibles:

-  Les données provenant de l'industrie:
Dans la plupart des cas, l'appelant donne le nom commercial du produit tel qu'il le lit

sur l'étiquette. La première étape sera donc de retrouver la composition du produit en question dans le fichier commercial où sont regroupées les informations transmises par l'industrie.

Une fois identifiée la composition du produit, la seconde étape consiste à évaluer la toxicité des différents ingrédients en consultant si besoin des bases de données externes ou internes.

Les bases de données externes les plus couramment utilisées sont le Micromedex Health Care series (Poisindex, Drugdex...), Toxbase et Toxinz. Ce sont des bases de données spécialisées destinées aux Centres Antipoisons rassemblant des monographies sur un grand nombre de toxiques.

-  Les données provenant du suivi des appels:

Pour les cas les plus importants, des demandes de suivi sont adressées au public ainsi qu'aux professionnels de santé et aux vétérinaires. Les rapports obtenus sont intégrés à une base de données interne. Les informations obtenues contribuent à une meilleure connaissance de la toxicité des produits pour l'homme ou l'animal.

-  Les données provenant du suivi de la littérature:

Un documentaliste organise une veille documentaire: les articles en rapport avec la toxicologie publiés dans la littérature médicale sont régulièrement collectés, indexés par mots clés et introduits dans une base de données pour pouvoir les retrouver très rapidement. Le résultat de cette veille est régulièrement communiqué à l'équipe sous forme d'un bulletin d'information mensuel.



Disponibilité des antidotes

En étroite relation avec l'information en urgence, le Centre Antipoisons s'attache à faciliter l'accès aux antidotes.

Dans la plupart des intoxications, le maintien des fonctions vitales associé à un traitement symptomatique permet de contrôler la situation. Il y a néanmoins quelques toxiques qui nécessitent le recours à un antidote ou à un médicament spécifique.

Certains antidotes sont des médicaments d'usage courant et sont disponibles dans tous les hôpitaux. C'est le cas, par exemple, de la N-acétylcystéine, utilisée pour prévenir les lésions hépatiques dans l'intoxication au paracétamol ou de la phytoménadione (vitamine K1) dans l'intoxication aux anticoagulants antagonistes de la vitamine K.

D'autres antidotes sont d'usage plus exceptionnel et, pour des raisons commerciales, ne sont pas enregistrés comme médicaments en Belgique. Des spécialités comme les chélateurs de métaux ou les réactivateurs de cholinestérases sont enregistrées en France ou en Allemagne et doivent être importées, ce qui limite leur accès en urgence.

De plus, certains médicaments comme les anticorps antidigitaliques ou les antivenins sont coûteux, ont une durée de conservation limitée et ne sont disponibles que dans certains hôpitaux. C'est pourquoi le Centre Antipoisons met un stock d'antidotes à la disposition des médecins hospitaliers et organise en cas de besoin le transport des médicaments demandés.

Les médicaments suivants sont disponibles au Centre Antipoisons:

-  Anticorps antidigitaliques (Digifab®).
-  Anticholinergique injectable: Biperidène (Akineton®).
-  Chélateurs de métaux:
 - BAL (Dimercaprol®);
 - Bleu de Prusse (Antidotum Thalii Heyl®);
 - Calcium Edetate de Sodium®;
 - Penicillamine (D-) (Metalcaptase®);
 - Succimer (Succinaptal®).
-  Inhibiteur de l'alcool déshydrogénase: 4-méthylpyrazole (Fomepizole Eusa Pharma®).
-  Physostigmine (Anticholium®).
-  Réactivateur des cholinestérases: pralidoxime méthylsulfate (Contrathion®).
-  Silibinine (Legalon Sil®) utilisé dans le traitement de l'intoxication des champignons contenant de l'amatoxine (p.ex. l'Amanite phalloïde).
-  Sérum antivenimeux:
 - Sérum polyvalent pour le traitement des morsures de vipera berus, vipera aspis et vipera ammodytes (Viperfav®)

Les lots Digifab® livrés par le Centre Antipoisons en 2019 ne pouvaient être remplacés que par des lots dont la date d'expiration était inférieure à un an après l'achat. Avec un coût de plus de € 12.000, la tenue à jour de ce stock implique un risque financier important pour le Centre Antipoisons.

Par ailleurs, les pharmacies de 22 hôpitaux répartis dans toute la Belgique acceptent de délivrer des antidotes pour des patients hospitalisés et informent le Centre Antipoisons de l'évolution de leur stock. Le Centre est donc en mesure d'orienter les médecins vers l'hôpital le plus proche disposant du produit recherché.



EAPCCT: European Association of Poison Centres and Clinical Toxicologists

➤ Toxicovigilance

Le Centre Antipoisons exerce une fonction de toxicovigilance qui consiste à détecter des situations présentant un risque nouveau ou inacceptable pour la santé et proposer des mesures pour les contrôler. En plus de cette activité au cas par cas, les autorités peuvent également demander au Centre Antipoisons un suivi du profil des appels pour certains produits ou catégories de produits.

➤ Composition des mélanges dangereux, biocides et pesticides sur le marché belge et le Grand-Duché de Luxembourg

- L'Arrêté royal de 1993 qui imposait l'obligation de notification au Centre Antipoisons des préparations dangereuses a été abrogé en juin 2015 suite à l'entrée en vigueur du Règlement n° 1272/2008 (CE) relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (couramment appelé règlement CLP). L'article 45 de ce règlement, couramment appelé règlement CLP, prévoit que chaque Etat membre désigne un organisme compétent pour recevoir les notifications des mélanges dangereux mis sur le marché. En Belgique, l'Arrêté royal du 21 avril 2016 paru au Moniteur Belge du 09 mai désigne le Centre Antipoisons comme organisme compétent pour recevoir la composition des mélanges classés comme dangereux en raison de leurs effets sur la santé ou de leurs effets physiques.
- Le Centre Antipoisons reçoit également la composition des produits biocides (A.R du 8 mai 2014 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation de produits biocides) et a accès à la composition des produits phytopharmaceutiques, auparavant appelés pesticides à usage agricole.

Suite à la convention signée avec le Grand-Duché de Luxembourg en juin 2015, le Centre Antipoisons belge est l'organisme compétent pour recevoir les informations sur les produits mis sur le marché luxembourgeois y compris les produits phytopharmaceutiques et les biocides.



➤ Activités diverses

- sur demande, les médecins du Centre donnent des cours ou des conférences destinées en priorité à un public de professionnels (médecins, pharmaciens, infirmiers, pompiers,...);
- collaboration internationale avec les Centres Antipoisons;
- le Centre Antipoisons participe à trois groupes de travail (Informatique, guidance et catégorisation) organisés par la Commission européenne pour mettre en pratique les dispositions de l'annexe VIII au règlement CLP concernant l'harmonisation des données à transmettre par l'industrie aux centres antipoisons européens;
- le Centre fait également partie du groupe de maintenance de la base de données européenne du Cosmetic Product Notification Portal (CPNP);
- participation et présentation de posters à des congrès, dont le congrès annuel de l'EAPCCT (European Association of Poison Centres and Clinical Toxicologists). En 2019, le congrès a eu lieu à Naples (Italie).



INFORMATION SUR LES PRODUITS COMMERCIAUX

Médicaments

Il n'y a pas d'obligation de déclarer au Centre Antipoisons la composition des médicaments mis sur le marché en Belgique. Depuis janvier 2018 les données concernant les médicaments sont importés dans la base de données à partir des informations reçues de l'Association Pharmaceutique Belge (APB). L'accès aux Résumé des Caractéristiques du Produit (RCP) se fait par un lien vers le site de l'AFMPS (Agence Fédérale des Médicaments et Produits de Santé) ou vers le e-compendium de pharma.be.

Cosmétiques

Un règlement européen (CE N°1223/2009) relatif aux produits cosmétiques a été adopté en novembre 2009. Depuis le 11 juillet 2013, la notification des cosmétiques est centralisée dans une base de données européenne (CPNP database) gérée par la Commission européenne.

Un comité de maintenance rassemblant des représentants de la Commission, de l'Industrie, des autorités compétentes et des Centres Antipoisons se réunit au minimum deux fois par an pour décider des modifications à apporter en fonction du feedback des utilisateurs. La complexité de la procédure de login et la difficulté de repérage de certains produits sous le nom donné par l'appelant sont des remarques récurrentes de la part des utilisateurs.

Mélanges dangereux

La notification des mélanges dangereux est soumise aux dispositions du règlement CLP.

Un format XML harmonisé de données à transmettre a été défini dans l'Annexe VIII au règlement CLP publiée le 22 mars 2017.

A partir du premier janvier 2021 l'industrie devra utiliser ce nouveau format pour soumettre ses données aux organismes compétents désignés par les Etats membre. Les organismes compétents doivent eux adapter leurs systèmes pour pouvoir accepter les données sous le nouveau format.

Les adaptations nécessaires pour accepter les données sous le nouveau format seront effectuées dès que la structure définitive et le mode d'accès aux données seront fixés.

En attendant, aucun changement n'a été apporté à la façon de déclarer les mélanges dangereux en Belgique. Un secrétariat gère les déclarations provenant de l'industrie. Les informations nous parviennent essentiellement par voie électronique et sont importées dans la base de données. Des contrôles par échantillon de la qualité des données transmises sont effectués. Si les informations sont insuffisantes, une demande de complément d'information est adressée au responsable de la déclaration.

En 2019, le Centre Antipoisons a reçu 7 258 compositions de mélanges dangereux.

Lorsqu'un médecin ne trouve pas un produit dans la base de données au moment d'un appel ou lorsque les informations retrouvées datent de plus de 5 ans, un contact ponctuel est pris avec le responsable de l'entreprise concernée pour obtenir une fiche de composition récente.

En 2019, 211 recherches de composition ont dû être lancées au moment d'un appel. Il ne s'agit pas toujours de mélanges dangereux, les produits non classés dangereux peuvent également être en cause dans un accident.

Sur 278 demandes, 25 n'ont pas abouti.

Les recherches de composition de produits achetés sur internet sont souvent longues: il est difficile de joindre rapidement une personne responsable lorsque le seul point de contact est le numéro d'un service clientèle.



➤ Autres mélanges

L'obligation de notification concerne les mélanges classés dangereux en raison d'un effet sur la santé ou d'un effet physique. Les mélanges classés dangereux en raison d'autres effets et les mélanges non classés dangereux ne doivent pas être notifiés. Les appels au Centre Antipoisons concernent tous les produits sur le marché, qu'ils soient classés ou non. La déclaration sur base volontaire des produits non soumis à notification est utile au travail du Centre Antipoisons et de nombreuses entreprises déclarent l'ensemble de leurs produits.

➤ Produits phytopharmaceutiques

Le SPF Santé envoie régulièrement au Centre Antipoisons la composition des produits phytopharmaceutiques autorisés en Belgique. Un dossier destiné au Centre Antipoisons est établi par les fabricants qui introduisent une demande d'autorisation. Lorsqu'une autorisation est obtenue, le détenteur dispose d'un délai de six mois pour envoyer une copie de l'étiquette commerciale du produit au Centre Antipoisons. Les instructions pour la rédaction des premiers soins en cas d'accident ont été adaptées à la législation CLP en concertation avec le comité d'autorisation des produits phytopharmaceutiques et sont publiées sur le site phytowe.be.

➤ Biocides

Les détenteurs d'autorisation des produits biocides sont tenus de déclarer la composition complète de leurs produits au Centre Antipoisons. Cette obligation leur est rappelée lorsqu'ils reçoivent l'acte d'autorisation d'un biocide. Comme pour les produits phytopharmaceutiques, des instructions adaptées au règlement CLP pour la rédaction des premiers soins en cas d'accident ont été données par le Centre Antipoisons.



4. MODERNISATION DU SYSTÈME DE GESTION DES APPELS

Depuis le premier janvier 2018 le Centre Antipoisons utilise une nouvelle plateforme informatique pour le traitement des appels. Jusqu'à cette date, l'appel était noté sur une fiche papier qui était, dans un second temps, digitalisée à l'aide d'un logiciel de reconnaissance optique de caractères (OCR). Actuellement, les données sont directement saisies au moment de l'appel.

La nouvelle plateforme est basée sur Microsoft CRM. Une application web a été spécialement développée pour faciliter la saisie des données durant l'appel. Les informations recueillies sont ensuite sauvegardées dans la base de données CRM.

Lors du développement du nouvel environnement, l'ensemble des bases de données ont été revues. Les informations relatives aux différents types d'agent pouvant être impliqués dans un appel (médicaments à usage humain, biocides, pesticides, produits ménagers etc.) sont enregistrées de manière plus structurée pour faciliter les statistiques. Par ailleurs les différents agents sont catégorisés suivant un système basé sur celui utilisé par les Centres Antipoisons allemands, le TDI-CSA. Dans le courant de 2019 ces catégories seront mises en correspondance avec l'European Product Categorisation System (EuPCS) publié par l'European Chemical Agency (ECHA) et quelques adaptations seront apportées pour répondre aux besoins spécifiques du Centre Antipoisons. Le système de catégorisation européen sera utilisé par l'industrie lors de la déclaration des mélanges dangereux via le portail central européen qui sera en principe fonctionnel à partir du premier janvier 2021.

En dessinant le nouveau système nous avons complètement revu les informations à recueillir lors d'un appel. Cette révision a abouti à une modification de la structure des données liées à un appel. Il en résulte des difficultés à comparer les données recueillies en 2018 et 2019 à celles des années précédentes.

Les avantages du nouveau système sont les suivants:

- Intégration avec la téléphonie : un appel entrant ouvre un formulaire de saisie dans lequel s'affiche le numéro de téléphone de l'appelant;
- Lors de la réception d'un appel, le médecin/pharmacien reçoit un aperçu des appels déjà reçus à partir du numéro entrant;
- Les informations recueillies peuvent être plus détaillées que sur un formulaire papier;
- Un appel est directement lié au produit en cause et à la catégorie correspondante;
- Une fois sauvegardées, les données sont disponibles en temps réel. Il fallait auparavant attendre la digitalisation des fiches papier, ce qui pouvait prendre jusqu'à quelques semaines;
- Il n'y a plus de problème de lisibilité ou d'interprétation de l'écriture des différents médecins/pharmaciens. Au moment de la sauvegarde d'un appel, une série de contrôles permet de signaler les erreurs et les données manquantes.





5. PROFIL DES APPELS

5.1. Population desservie

Le Centre Antipoisons est au service de l'ensemble de la population belge et luxembourgeoise (respectivement 11.431.406 et 613.894 habitants au premier janvier 2019).

La langue de l'appel est le français dans 55,1% des cas, le néerlandais dans 43,7% des cas. Un petit nombre de demandes nous sont parvenues en anglais (200 appels) et en allemand (30 appels).

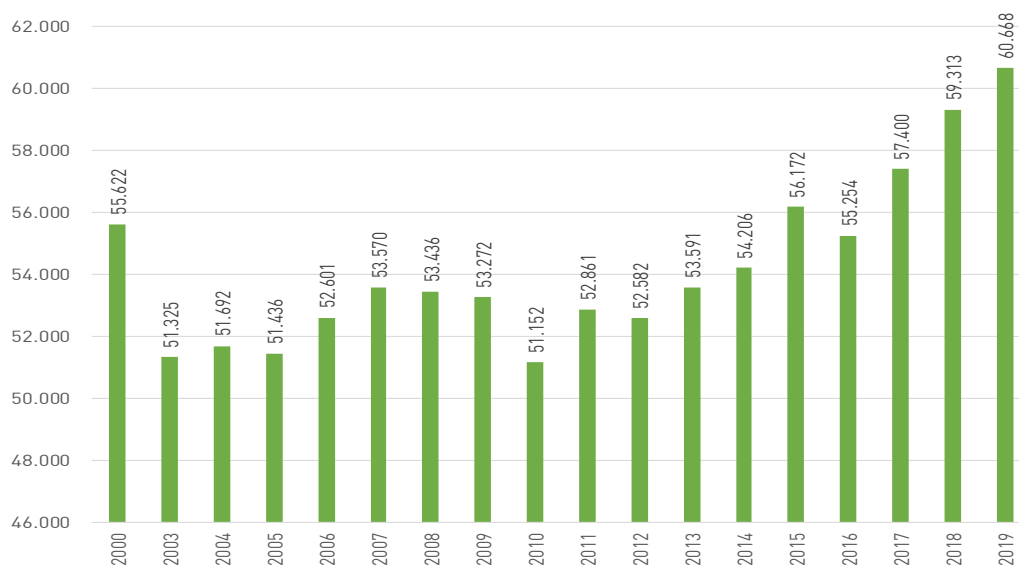
Provenance des appels	
Pays	N
Belgique	59.376
Grand-Duché de Luxembourg	780
Pays-Bas	274
France	175
Allemagne	24
Espagne	8
Portugal	2
Maroc	2
Sénégal	2
Thaïlande	2
Autre	23
Total	60.668

Aux Pays-Bas, le Centre Antipoisons n'est pas accessible au public. Un certain nombre d'appels de personnes ayant trouvé sur internet le numéro du Centre belge nous parviennent chaque année mais ce phénomène reste limité (274 appels en 2019).



5.2. Nombre total d'appels : 60.668

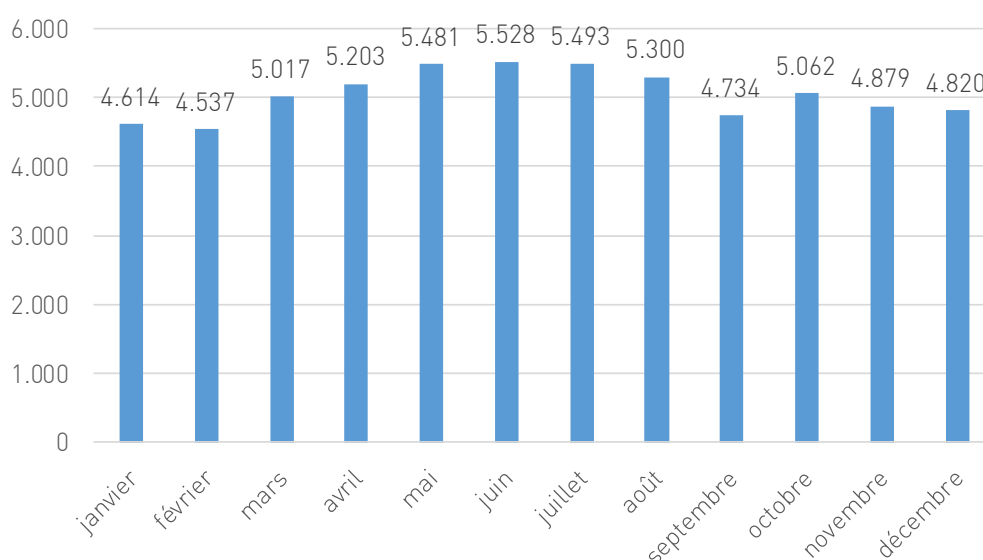
Par rapport à l'année 2018, le nombre d'appels a augmenté de 2,3% et de 13,9% par rapport à dix ans passés (2009).



5.3. Mode de consultation

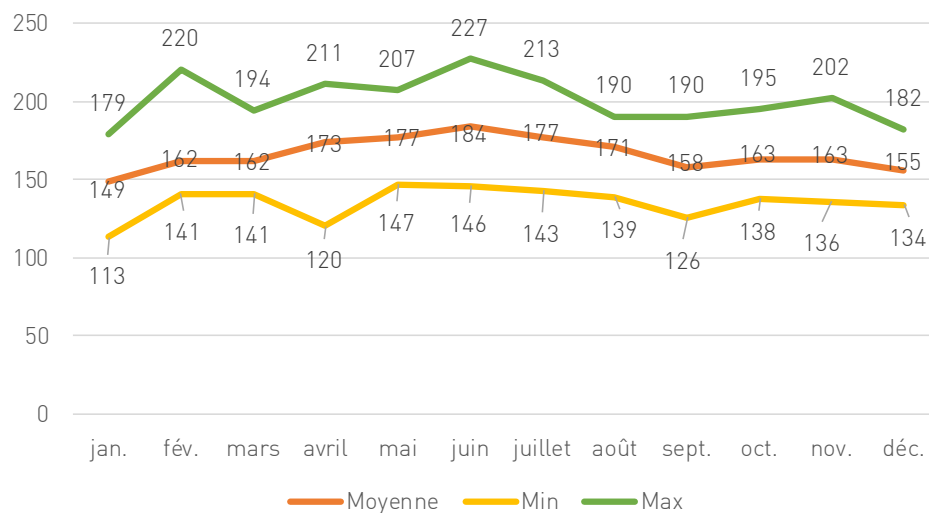
Les demandes d'avis parviennent essentiellement par téléphone (99,3%), les demandes non urgentes sont également répondues par courriel.

5.4. Répartition mensuelle des appels



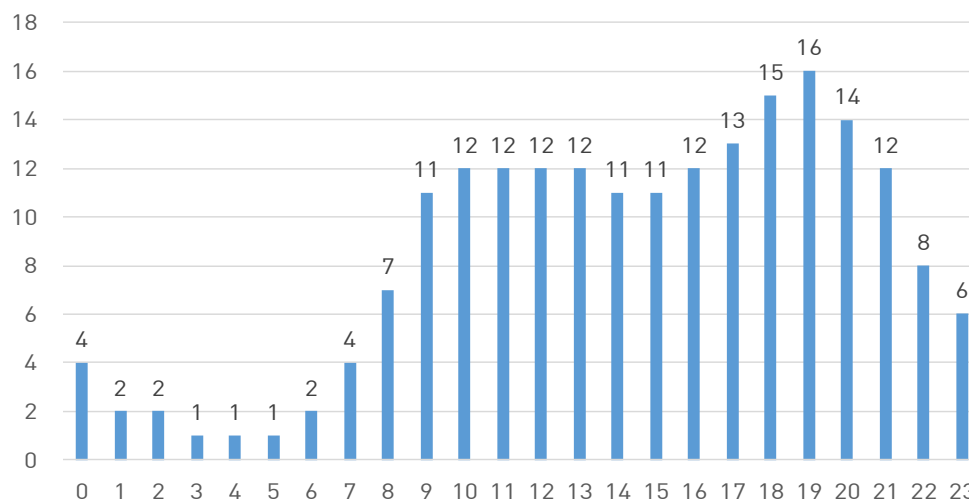
5.5. Nombre moyen d'appels par jour

Le Centre reçoit en moyenne 166 appels par jour. Le nombre minimum d'appels reçus en 2019 a été de 113, le nombre maximum de 227.



5.6. Nombre moyen d'appels par heure

On observe un premier pic d'appels en fin de matinée et un pic plus important en début de soirée.

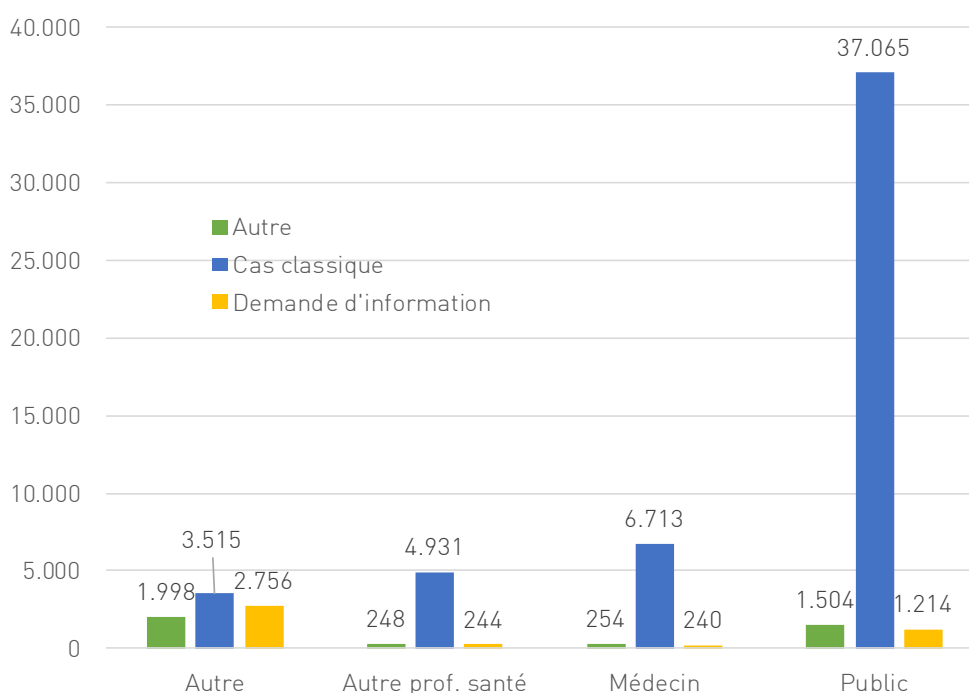


5.7. Motif de l'appel et type d'appelant

Sur les 60.668 appels passés en 2019, 52.211 étaient des "appels classiques" (soit 86,6%). Par "appels classiques", nous entendons les "expositions réelles à un produit". Nous préférons ne pas parler d'intoxication ou d'empoisonnement car les chiffres ne reflètent que le nombre de contacts avec les produits, quelle que soit la gravité de l'exposition.

Les 8.457 autres appels concernent des demandes d'information ou autres.

37.065 (70,6%) des 52.211 sont des appels dits "classiques" qui proviennent du grand public, contre 11.644 (22,2%) des appels provenant des professionnels de la santé.





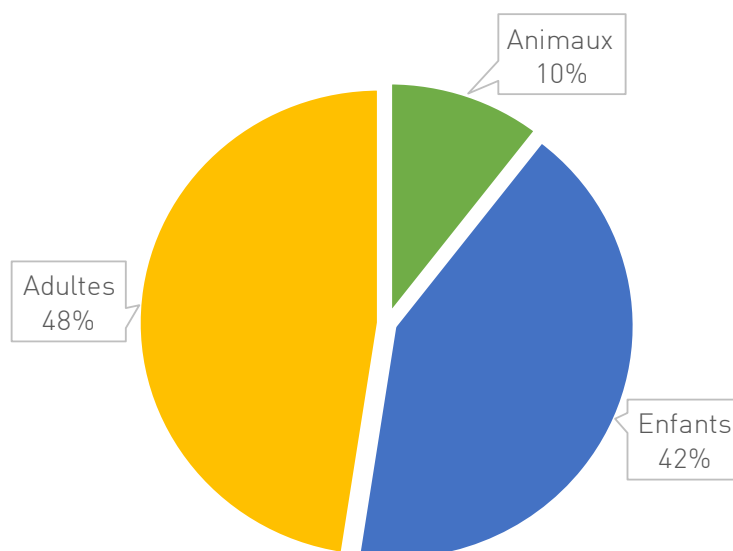
6. PROFIL DES INTOXICATIONS

Le terme "intoxication" est utilisé dans ce rapport pour décrire une exposition à un produit qu'il y ait ou non une intoxication avérée. De nombreux cas d'exposition restent sans conséquences: c'est le cas par exemple lorsque le produit en cause est de faible toxicité ou lorsque la quantité prise est inférieure à la dose toxique.

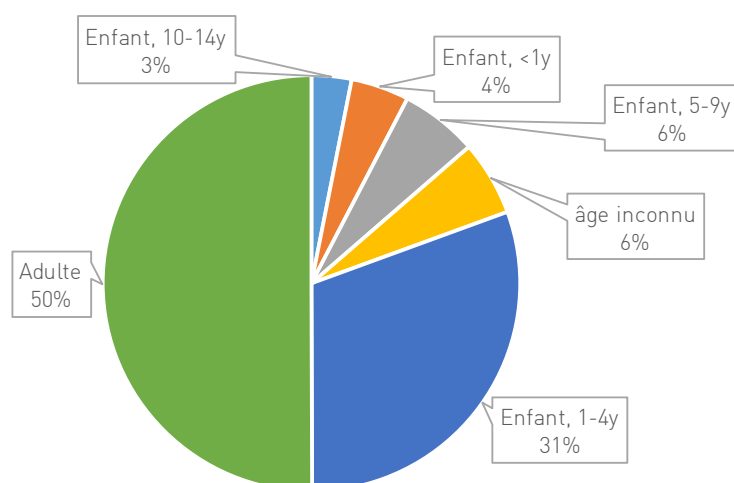
6.1. Les victimes

Un appel peut impliquer plusieurs victimes et le nombre de victimes est donc supérieur au nombre d'appels. Les 52.211 appels classiques concernent 54.468 victimes dont 48.767 victimes humaines (25.914 adultes et 22.853 enfants) et 5.701 animaux.

Répartition adulte/enfant/animal sur le nombre total des victimes

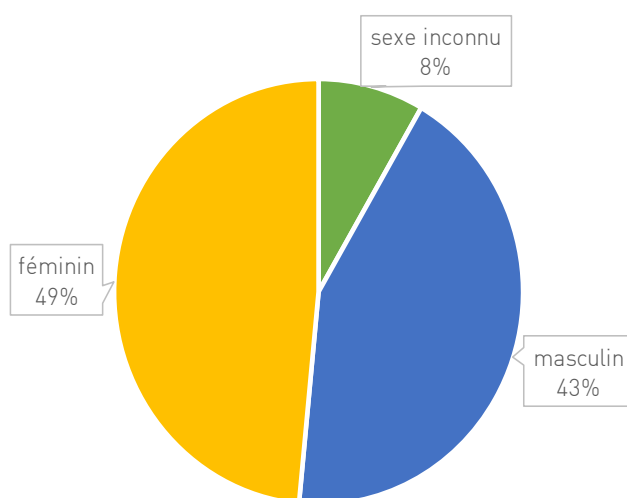


➤ Répartition des victimes par classe d'âge



Classe d'âge	N	%
Adulte	25.900	53,1
Enfant < 1 an	2.176	4,5
Enfant 1 – 4 ans	14.741	30,2
Enfant 5 – 9 ans	2.863	5,9
Enfant 10 – 14 ans	1.527	3,1
Enfant âge non précisé	1.560	3,2
TOTAL	48.767	100,0

Répartition des victimes par sexe



Le nombre de cas d'exposition chez des personnes de sexe masculin (21.044) est inférieur à celui enregistré chez des personnes de sexe féminin (23.637).

Dans 4.086 cas, le sexe de la victime n'a pas été précisé au moment de l'appel.

Expositions durant la grossesse et l'allaitement: 283 cas concernent une exposition pendant la grossesse et 31 cas une exposition pendant la période d'allaitement.

6.2. Voies d'exposition

Voies d'exposition: médicaments ('Human medicines')

Les voies d'exposition diffèrent quelque peu chez l'adulte et chez l'enfant. Pour les appels concernant les médicaments, l'ingestion est la principale voie d'exposition dans les deux groupes.

On note chez l'enfant plus d'administrations de médicaments par voie rectale et par instillation dans le nez. Cette différence s'explique par l'utilisation plus importante en pédiatrie de médicaments sous forme de suppositoires et de gouttes nasales.

VOIES D'EXPOSITION MEDICAMENTS	Adultes		Enfants		Total	
Voies d'exposition ¹	N	%	N	%	N	%
Orale	11.450	91,95	7.651	87,95	19.101	90,31
Ophtalmatique	196	1,57	104	1,20	300	1,42
Cutané	193	1,55	86	0,99	279	1,32
Inhalation	133	1,07	102	1,17	235	1,11
Sous-cutané	122	0,98	12	0,14	134	0,63
Nasale	95	0,76	407	4,68	502	2,37
Intramusculaire	83	0,67	30	0,34	113	0,53
> 1 voie	46	0,37	89	1,02	135	0,64
Intraveineuse	36	0,29	42	0,48	78	0,37
Vaginale	24	0,19	2	0,02	26	0,12
Intra-auriculaire	22	0,18	39	0,45	61	0,29
Rectale	16	0,13	124	1,43	140	0,66
Autre	12	0,10	3	0,03	15	0,07
Intra-articulaire	9	0,07	0	0,00	9	0,04
Inconnue	8	0,06	2	0,02	10	0,05
Morsure, piqûre, griffure	4	0,03	3	0,03	7	0,03
Extravasation	3	0,02	0	0,00	3	0,01
Epidurale	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Aspiration	0	0,00	1	0,01	1	0,00
Transplacentaire	0	0,00	2	0,02	2	0,01
TOTAL DES EXPOSITIONS ¹	12.452	100,0	8.699	100,0	21.151	100,0

¹ Comme plus d'un médicament peut être impliqué dans une exposition, la somme totale des voies d'exposition (n=21.151) dépasse le nombre de victimes (n=21.077).



Voies d'exposition: agents non médicamenteux

Pour les agents non médicamenteux, les différences entre adultes et enfants sont plus marquées.

Le grand pourcentage d'expositions par voie orale (produit mis en bouche et/ou avalé) chez l'enfant résulte d'un comportement d'exploration normal avant quatre ans.

Chez l'adulte, les erreurs de manipulation causent de nombreux accidents: l'inhalation, les projections dans l'œil ou sur la peau représentent 42,9% des voies d'exposition chez l'adulte contre 9,5% chez l'enfant.

VOIES D'EXPOSITION (TOUS LES PRODUITS, MEDICAMENTS EXCLUS)

Voies d'exposition ¹	Adultes		Enfants		Total	
	N	%	N	%	N	%
Orale	6.939	48,57	11.967	83,91	18.906	66,23
Inhalation	3.276	22,93	244	1,71	3.520	12,33
Cutané	1.616	11,31	549	3,85	2.165	7,58
Ophtalmatique	1.245	8,71	563	3,95	1.808	6,33
> 1 voie	499	3,49	714	5,01	1.213	4,25
Morsure, piqûre, griffure	387	2,71	122	0,86	509	1,78
Inconnue	133	0,93	27	0,19	160	0,56
Nasale	78	0,55	50	0,35	128	0,45
Sous-cutané	38	0,27	3	0,02	41	0,14
Intraveineuse	24	0,17		0,00	24	0,08
Autre	26	0,18	8	0,06	34	0,12
Intra-auriculaire	6	0,04	7	0,05	13	0,05
Epidurale	5	0,03		0,00	5	0,02
Aspiration	5	0,03		0,00	5	0,02
Vaginale	3	0,02	1	0,01	4	0,01
Intramusculaire	3	0,02		0,00	3	0,01
Rectale	2	0,01	6	0,04	8	0,03
Intra-articulaire	1	0,01		0,00	1	0,00
Extravasation	0	0,00		0,00	0	0,00
Transplacentaire	0	0,00		0,00	0	0,00
TOTAL DES EXPOSITIONS¹	14.286	100,0	14.261	100,0	28.547	100,0

¹ Vu qu'un seul produit peut causer plusieurs victimes, ce qui est particulièrement le cas pour les produits qui ne sont pas des médicaments, le nombre total de victimes (n=29.288) peut être supérieur au nombre total d'expositions.

6.3. Expositions par catégorie de produits

Méthodologie

En 2018, un nouveau système de catégorisation des agents a été adopté. Ce système hiérarchisé est basé sur celui utilisé par les Centres Antipoisons allemands “Toxicological Documentation and Information Network” (TDI).

Quelques sous-catégories ont été ajoutées pour pouvoir suivre des produits spécifiques. Un système de catégorisation pour les mélanges dangereux inspiré du TDI, l’European Product Categorisation system (EuPCS) a été publié par l’European chemical agency (ECHA) en mars 2018.

Les catégories sont des catégories d’usage auquel le produit est destiné. Elles ne comprennent aucune référence à la composition, présentation ou classification du mélange. La transposition des codes du système actuel vers les codes utilisés par l’ECHA est actuellement en cours.

Plusieurs catégories peuvent être attribuées à un agent (une catégorie d’usage et une substance par exemple). Pour les biocides, l’acte d’autorisation peut mentionner jusqu’à 4 ou 5 types de produits. Par conséquent, le nombre de produits classés par catégorie est plus élevé que le nombre de produits impliqués dans le nombre de victimes.

La majorité des produits en cause dans les appels appartiennent aux catégories suivantes:

- les médicaments et dispositifs médicaux;
- les produits chimiques, les cosmétiques, denrées alimentaires, produits du tabac et produits du quotidien;
- les pesticides (biocides et produits de protection des plantes);
- les organismes vivants (plantes, champignons, microorganismes).

Le système de catégorisation des agents est actuellement disponible en anglais et les noms de catégories sont repris en anglais dans les tableaux.

Les expositions chez les humains et les animaux sont traitées séparément. Nous nous concentrons d’abord sur les expositions humaines. Ensuite, nous nous concentrons sur les expositions chez les animaux.

Les tableaux indiquent le nombre d’expositions chez les adultes et les enfants par catégorie. Comme il peut y avoir plus d’un produit impliqué dans une exposition et qu’un certain nombre de produits sont affectés à plus d’une catégorie, la somme totale des expositions dépasse le nombre de victimes.

Aperçu des expositions par catégorie de produits

PRODUCTS	ADULTS	CHILDREN	TOTAL	
	N	N	N	%
Medicinal products and medical devices	12.975	9.001	21.976	42,87
Human medicines	12.408	8.669	21.077	41,11
Medical devices	289	244	533	1,04
Veterinary medicines	277	83	360	0,70
Medicinal products and medical devices-uncategorised/unknown	0	4	4	0,01
Not otherwise specified	1	1	2	0,00



PRODUCTS	ADULTS	CHILDREN	TOTAL	
	N	N	N	%
Chemical products	6.860	4.976	11.836	23,09
Cleaning, care and maintenance products (excludes biocidal products)	2.706	1.411	4.117	8,03
Detergents and auxiliaries for laundry and dishwashing (excludes biocidal products)	622	1.394	2.016	3,93
Products for technical appliances and processes	1.086	589	1.675	3,27
Household chemicals	629	164	793	1,55
Paints, coatings and varnishes	455	167	622	1,21
Fuels	312	162	474	0,92
Air freshener products, fragrances and similar	57	347	404	0,79
Adhesives and sealants	205	213	418	0,82
Construction materials	706	78	784	1,53
Art, writing and office materials	27	225	252	0,49
Inks, toners and related printing materials	25	218	243	0,47
Chemical products-undefined/unknown use (Household chemicals excluded)	16	2	18	0,04
Not otherwise specified	10	1	11	0,02
Pyrotechnic products	3	4	7	0,01
Tattoo inks	1	1	2	0,00
Cosmetic, food, tobacco and daily products	3.105	5.186	8.291	16,17
Food and food additives	1.874	1.303	3.177	6,20
Cosmetic products	711	1.943	2.654	5,18
Daily products	458	1.787	2.245	4,38
Tobacco products, electronic cigarettes/mixtures and smokeless tobacco products.	61	151	212	0,41
Cosmetic, food, tobacco and daily products-uncategorised/unknown	1	2	3	0,01
Products for protection against and control of microbes and pests	1.193	1.043	2.236	4,36
Biocidal products	869	964	1.833	3,58
Plant protection and pest control products	321	77	398	0,78
Products for protection against and control of microbes and pests-uncategorised/unknown	3	1	4	0,01
Not otherwise specified	0	1	1	0,00
Other/unknown agents	418	336	754	1,47
Drugs of abuse	291	28	319	0,62
Borderline products	101	193	294	0,57
Products for plant cultivation and care	87	100	187	0,36
Products for animals (non biocides, non veterinary drugs)	26	61	87	0,17
Weapons and Riot control agents	49	24	73	0,14

PRODUCTS	ADULTS	CHILDREN	TOTAL	
	N	N	N	%
Living organisms	1.354	1.902	3.256	6,35
Plantae	618	1.356	1.974	3,85
Animalia	515	292	807	1,57
Fungi	205	250	455	0,89
Microorganisms	15	3	18	0,04
Living organism-uncategorised/unknown	1	1	2	0,00
			0	
Substances	1.187	293	1.480	2,89
Waste	364	111	475	0,93
TOTAL NUMBER OF EXPOSURES¹	28.010	23.254	51.264	100,0

¹ Vu qu'un produit peut être affecté à plusieurs catégories, la somme totale des expositions par produit catégorisé (51.264) dépasse le nombre de victimes (48.767, dont 25.914 adultes et 22.583 enfants)..



Expositions aux médicaments à usage humain ('Human medicines')

Le tableau ci-dessous montre la répartition des médicaments par système, selon la classification de "Anatomical Therapeutic Chemical Code" (ATC).

Les médicaments du système nerveux viennent en tête tant chez l'adulte que chez l'enfant. Comme on peut s'y attendre, les médicaments du système cardiovasculaire représentent une source d'exposition plus importante chez l'adulte que chez l'enfant.

Les enfants sont plus exposés aux médicaments du système respiratoire et du système musculo-squelettique.

Au total, il y a eu 12.408 adultes et 8.669 enfants qui ont été en contact avec des médicaments à usage humain ("human medicines").

SYSTEM (ATC)	Adults		Children		Total	
	N	%	N	%	N	%
Nervous system	6.449	47,87	2.367	26,19	8.816	39,16
Cardiovascular system	1.133	8,41	385	4,26	1.518	6,74
Alimentary tract and metabolism	975	7,24	863	9,55	1.838	8,16
Respiratory system	899	6,67	1.526	16,88	2.425	10,77
Musculo-skeletal system	883	6,55	1.092	12,08	1.975	8,77
General antiinfectives for systemic use	670	4,97	613	6,78	1.283	5,70
Dermatologicals	532	3,95	711	7,87	1.243	5,52
Various human medicines	429	3,18	66	0,73	495	2,20
Systemic hormonal preparations, excl. sex hormones	346	2,57	213	2,36	559	2,48
Blood and blood forming organs	344	2,55	140	1,55	484	2,15
Genito urinary system and sex hormones	286	2,12	293	3,24	579	2,57
Sensory organs	131	0,97	326	3,61	457	2,03
Antineoplastic and immunomodulating agents	121	0,90	26	0,29	147	0,65
Foreign human medicines ^{2,3}	103	0,76	72	0,80	175	0,78
Alternative medicines ³	87	0,65	277	3,06	364	1,62
Antiparasitic products, insecticides and repellents (human medicines)	58	0,43	45	0,50	103	0,46
Not otherwise specified	27	0,20	24	0,27	51	0,23
TOTAL NUMBER OF EXPOSURES¹	13.473	100,0	9.039	100,0	22.512	100,0

¹ Vu que plusieurs produits peuvent être impliqués dans une exposition, la somme totale des expositions dépasse le nombre de victimes.

² Homeopathy, phytotherapy, aromatherapy and other alternative medicine.

³ Extra categories created at poison center level.

Exposition à des médicaments du système nerveux ('Nervous system')

PRODUCTS	Adults		Children		Total	
	N	%	N	%	N	%
Psycholeptics	3.064	42,34	612	25,07	3.676	37,98
Analgesics	1.648	22,77	1.211	49,61	2.859	29,54
Psychoanaleptics	1.622	22,41	341	13,97	1.963	20,28
Antiepileptics	600	8,29	194	7,95	794	8,20
Other nervous system drugs	170	2,35	44	1,80	214	2,21
Anti-parkinson drugs	105	1,45	26	1,07	131	1,35
Anesthetics	27	0,37	13	0,53	40	0,41
Not otherwise specified	1	0,01	0	0,00	1	0,01
TOTAL NUMBER OF EXPOSURES¹	7.237	100,0	2.441	100,0	9.678	100,0

¹ Vu que plus d'un produit peut être impliqué dans une exposition, la somme totale des expositions dépasse le nombre de victimes.

En 2019, un total de 6.449 adultes et 2.367 enfants ont été en contact avec des médicaments à usage humains du système nerveux ('Nervous system').

Les psycholeptiques ('Psycholeptics') sont essentiellement des anxiolytiques (44,7%) dont 98% de benzodiazépines, des neuroleptiques (33,8%) et des hypnotiques et sédatifs (21,5%).

Les analgésiques ('Analgesics') se répartissent entre 3 groupes de produits: les analgésiques et antipyrétiques (70,9%), les opiacés (27,2%) et les antimigraineux (1,8%).

Le paracétamol est l'analgésique antipyrétique le plus souvent en cause (97,1%).

Le tramadol représente la moitié des opiacés, suivi par les associations d'opiacés avec d'autres analgésiques (25,1%) (tramadol et paracétamol, codéine et paracétamol ou autres associations).

Les alcaloïdes de l'opium (oxycodone, morphine et hydromorphone) ne représentent que 15,2% dans le groupe des opiacés.

Dans le groupe des psychoanaleptiques ('Psychoanaleptics'), les antidépresseurs viennent largement en tête. Parmi les antidépresseurs les SSRI (inhibiteurs sélectifs de la recapture de sérotonine) représentent 37,2% des agents. Les autres antidépresseurs sont, par ordre décroissant la trazodone, la venlafaxine, la mirtazapine, la duloxétine et le bupropion.

Les psychostimulants utilisés dans le traitement du trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH) représentent 12,0%. Cela concerne principalement le méthylphénidate.



Exposition à des médicaments du système respiratoire ('Respiratory system')

Les médicaments du système respiratoire sont le deuxième groupe de médicaments en cause des appels chez les enfants.

Il y a au total 899 adultes et 1.526 enfants qui ont été en contact avec des médicaments à usage humain du système respiratoire.

Le premier groupe ('Drugs for obstructive airway diseases') comprend les médicaments pour le traitement de l'asthme et de la bronchopneumopathie chronique obstructive (BPCO). On y trouve les B2-mimétiques avec le salbutamol en première position (21,9%), suivi des anticholinergiques avec le bromure d'ipratropium comme agent principal (15%).

En tête du groupe des antihistaminiques ('Antihistamines for systemic use'), on retrouve les substances actives de la nouvelle génération (desloratadine (13,3%), bilastine (10,9%), rupatadine (4,5%)), suivi des dérivés de la pipérazine (cétirizine (18,5%), levocétirizine (8,9%) et meclozine (0,5%)).

Le troisième groupe chez les enfants est le "cough and cold preparations": on y retrouve essentiellement les expectorants (e.a. carbocistéine (13,9%), acétylcystéine (12,1%), bromhexine (8,0%)) et les antitussifs (e.a. dextrométhorphan (18,7%) et codéine (9,3%)).

PRODUCTS	Adults ¹		Children ²		Total	
	N	%	N	%	N	%
Drugs for obstructive airway diseases	237	25,62	360	23,38	597	24,22
Antihistamines for systemic use	212	22,92	405	26,30	617	25,03
Throat preparations	174	18,81	71	4,61	245	9,94
Cough and cold preparations	154	16,65	355	23,05	509	20,65
Nasal preparations	148	16,00	347	22,53	495	20,08
Other respiratory system products	0	0,00	2	0,13	2	0,08
TOTAL NUMBER OF EXPOSURES¹	925	100,0	1.540	100,0	2.465	100,0

¹ Vu que plus d'un produit peut être impliqué dans une exposition, la somme totale des expositions dépasse le nombre de victimes.

Exposition à des médicaments du système musculo-squelettique ('Musculo-skeletal system')

Il y a au total 883 adultes et 1.029 enfants qui ont été en contact avec des médicaments à usage humain du système musculo-squelettique. C'est le troisième plus grand groupe chez les enfants.

La grande majorité des agents appartiennent au groupe des anti-inflammatoires, dont l'ibuprofène (78,7%) est le principal représentant, suivi de loin par le diclofénac (10,2%).

PRODUCTS	Adults		Children		Total	
	N	%	N	%	N	%
Antiinflammatory and antirheumatic products	693	77,87	981	89,75	1.674	84,42
Topical products for joint and muscular pain	81	9,10	98	8,97	179	9,03
Muscle relaxants	65	7,30	9	0,82	74	3,73
Antigout preparations	29	3,26	5	0,46	34	1,71
Drugs for treatment of bone disease	20	2,25	0	0,00	20	1,01
Other drugs for disorders of the musculo-skeletal system	1	0,11	0	0,00	1	0,05
No otherwise specified	1	0,11	0	0,00	1	0,05
TOTAL NUMBER OF EXPOSURES¹	890	100,0	1.093	100,0	1.983	100,0

¹ Vu que plus d'un produit peut être impliqué dans une exposition, la somme totale des expositions dépasse le nombre de victimes.



Exposition à des produits chimiques

Il y a au total 6.672 adultes et 4.958 enfants qui ont été en contact avec des produits chimiques.

Dans ce groupe, les produits de nettoyage et d'entretien ainsi que les détergents et produits pour la vaisselle et la lessive ('Cleaning, care and maintenance products') représentent 34,8% des expositions.

PRODUCTS	Adults		Children		Total	
	N	%	N	%	N	%
Cleaning, care and maintenance products ²	2.706	39,45	1.411	28,36	4.117	34,78
Products for technical appliances and processes	1.086	15,83	589	11,84	1.675	14,15
Construction materials	706	10,29	78	1,57	784	6,62
Household chemicals	629	9,17	164	3,30	793	6,70
Detergents and auxiliaries for laundry and dishwashing ²	622	9,07	1.394	28,01	2.016	17,03
Paints, coatings and varnishes	455	6,63	167	3,36	622	5,26
Fuels	312	4,55	162	3,26	474	4,00
Adhesives and sealants	205	2,99	213	4,28	418	3,53
Air freshener products, fragrances and similar	57	0,83	347	6,97	404	3,41
Art, writing and office materials	27	0,39	225	4,52	252	2,13
Inks, toners and related printing materials	25	0,36	218	4,38	243	2,05
Chemical products-undefined/unknown use ³	16	0,23	2	0,04	18	0,15
Not otherwise specified	10	0,15	1	0,02	11	0,09
Pyrotechnic products	3	0,04	4	0,08	7	0,06
Tattoo inks	1	0,01	1	0,02	2	0,02
TOTAL NUMBER OF EXPOSURES¹	6.860	100,0	4.976	100,0	11.836	100,0

¹ Vu que plus d'un produit peut être impliqué dans une exposition, la somme totale des expositions dépasse le nombre de victimes.

² Biocidal products excluded.

³ Household chemicals excluded.

Expositions à des produits de nettoyage et d'entretien ('Cleaning, care and maintenance products')

* Hypochlorites

Dans la catégorie des produits de nettoyage et d'entretien ("Cleaning, care and maintenance products"), un grand nombre d'expositions sont des expositions aux hypochlorites survenant notamment lors du mélange d'eau de javel avec un produit acide.

PRODUCTS	Adults		Children		Total	
	N	%	N	%	N	%
Hypochlorites (non biocides)	681	81,2	193	68,4	874	78,0
Hypochlorite liquid <5%	445	53,0	141	50,0	586	52,3
Hypochlorite liquid, ns	174	20,7	24	8,5	198	17,7
Hypochlorite liquid >5%	31	3,7	3	1,1	34	3,0
Chlorine releasing tablets	31	3,7	25	8,9	56	5,0
Bleach (hypochlorite)	87	10,4	82	29,1	169	15,1
Toilet cleaner	45	5,4	54	19,1	99	8,8
All-purpose cleaner	29	3,5	25	8,9	54	4,8
Drain cleaners	13	1,5	3	1,1	16	1,4
Chlorine liberation	71	8,5	7	2,5	78	7,0
TOTAL NUMBER OF EXPOSURES¹	839	100,0	282	100,0	1.121	100,0

¹ Vu que plus d'un produit peut être impliqué dans une exposition, la somme totale des expositions dépasse le nombre de victimes.



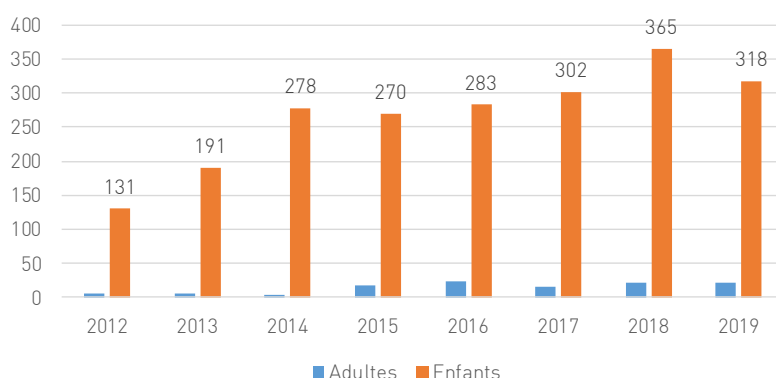
* Produits pour la lessive et la vaisselle ('Detergents and auxiliaries for laundry and dishwashing')

Dans la catégorie des détergents et produits pour la lessive et la vaisselle, les capsules pour la lessive font l'objet d'un suivi régulier au Centre Antipoisons.

Le graphique ci-dessous montre l'évolution du nombre de cas sur 8 ans. Ces cas surviennent dans leur grande majorité chez l'enfant. Jusqu'en 2018, nous avons constaté une augmentation constante du nombre d'appels dus à l'exposition et/ou à l'ingestion de détergents et de produits pour la lessive et la vaisselle. Nous remarquons pour la première fois un déclin en 2019. Cela est probablement dû à l'adaptation de la législation et aux messages préventifs qui accompagnent les messages publicitaires. Depuis le 1er juin 2015, l'UE a imposé des réglementations supplémentaires pour réduire le risque d'accidents. Par exemple, un emballage extérieur opaque ou foncé est obligatoire, de même qu'un conteneur refermable difficile à ouvrir par de jeunes enfants.

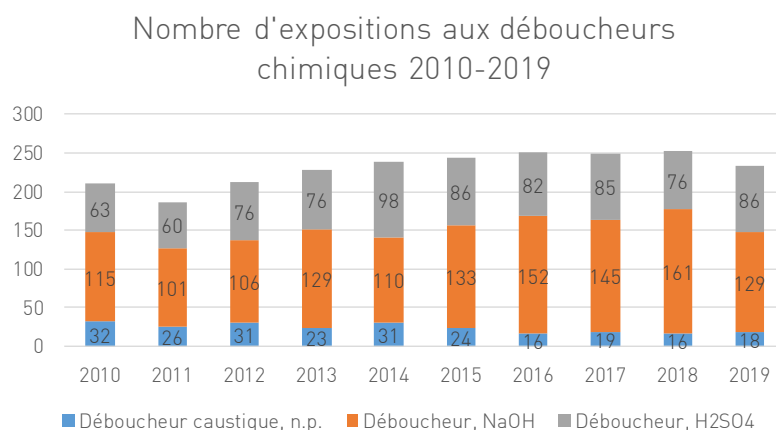
L'exposition se fait principalement par la bouche (73,3%), suivie de l'exposition par les yeux (18,8%) et dans une moindre mesure, par la peau (7,1%). La plupart des expositions sont accidentelles. Les symptômes les plus courants sont l'irritation des yeux (31,2%), les vomissements (28,9%), la salivation (9,3%) et les nausées (8,7%).

Capsules de lessive 2012-2019



* Déboucheurs chimiques ('Drain cleaners')

Les déboucheurs de canalisation posent un problème particulier, car ils sont responsables d'environ un tiers de toutes les brûlures chimiques au deuxième et troisième degré dans la maison. En 2019, il y a eu 86 expositions aux déboucheurs à base d'acide sulfurique et 129 expositions aux déboucheurs à la soude caustique et 18 expositions aux déboucheurs non spécifiés. Les expositions totales ont augmenté de 10,9% sur la période 2010-2019.



Recherche lancée par « the International Association for Soaps, Detergents and Maintenance Products (A.I.S.E.) sur les déboucheurs corrosifs

Le Centre Antipoisons a participé à une étude sur les déboucheurs corrosifs (produits acides et alcalins, sous forme solide et liquide) lancée par l'AISE afin de comprendre les causes d'accidents avec ces déboucheurs tant chez l'adulte que chez l'enfant et de faire des recommandations. Cette étude a été réalisée par les centres antipoisons de Stockholm, Göttingen, Milan, Utrecht et Belgique. 270 cas ont été documentés. Les adultes représentaient 84% des expositions, dont 47% sont des expositions cutanées. Chez les enfants, 59% étaient des expositions orales. Les précautions insuffisantes lors de l'utilisation du produit étaient la principale cause d'accidents chez les enfants.

L'étude conclut que les principales causes des accidents avec les déboucheurs chimiques sont liées à un manque de soin et de précaution dans l'utilisation, le stockage ou l'élimination du produit et que l'accent sur la réduction et la prévention des risques devrait être mis en premier lieu sur l'information des consommateurs.



Exposition à des produits cosmétiques, denrées alimentaires, produits du tabac et autres ('Cosmetic, food, tobacco and daily products')

Au total, 3.100 adultes et 5.182 enfants ont été exposés à des cosmétiques, des denrées alimentaires, des produits du tabac et autres.

Les boissons alcoolisées (30,0%) et les compléments alimentaires (26,4%) constituent la majorité des agents du groupe des denrées et des additifs alimentaires ('Food and food additives').

Les produits cosmétiques ('Cosmetic products') sont classifiés suivant les catégories attribuées dans le Cosmetic Products Notification Portal (CPNP).

Le troisième groupe ('Daily products') est une sous-catégorie créée par le Centre Antipoisons pour regrouper divers produits dont les jouets et les huiles essentielles (dont 39,2% pour chacun).

PRODUCTS	Adults		Children		Total	
	N	%	N	%	N	%
Food and food additives	1.874	60,35	1.303	25,13	3.177	38,32
Cosmetic products	711	22,90	1.943	37,47	2.654	32,01
Daily products	458	14,75	1.787	34,46	2.245	27,08
Tobacco products, electronic cigarettes/mixtures and smokeless tobacco products	61	1,96	151	2,91	212	2,56
Cosmetic, food, tobacco and daily products-uncategorised/unknown	1	0,03	2	0,04	3	0,04
TOTAL NUMBER OF EXPOSURES¹	3.105	100,0	5.186	100,0	8.291	100,0

¹ Vu que plus d'un produit peut être impliqué dans une exposition, la somme totale des expositions dépasse le nombre de victimes.



Produits cosmétiques (Cosmetic products)

* Huiles essentielles

En 2019, le Centre Antipoisons a reçu 877 appels pour des expositions aux huiles essentielles. Où on comptait 877 victimes humaines, dont 298 adultes et 579 enfants.

Les symptômes les plus fréquemment signalés au moment de l'appel étaient une irritation de la bouche (n=56), irritation des yeux (n=38) et irritation de la peau (n=37), suivis de la toux (n=26) et des vomissements (n=27).

Produits du tabac (Tobacco products, electronic cigarettes/mixtures and smokeless tobacco products)

Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2019, le Centre Antipoisons a enregistré 76 appels pour 77 victimes à la suite d'une exposition au e-liquide.

Products	Adults		Children		Total	
	N	%	N	%	N	%
With nicotine	26	70,3	34	85,0	60	77,9
Not specified	9	24,3	5	12,5	14	18,2
Without nicotine	2	5,4	1	2,5	3	3,9
TOTAL NUMBER OF EXPOSURES¹	37	100,0	40	100,0	77	100,0

¹ Vu que plus d'un produit peut être impliqué dans une exposition, la somme totale des expositions dépasse le nombre de victimes.

Exposition à des produits biocides et pesticides ('Products for protection against and control of microbes and pests')

PRODUCTS	Adults		Children		Total	
	N	%	N	%	N	%
Biocidal products	869	72,84	1.833	81,98	2.702	78,80
Plant protection and pest control products	321	26,91	398	17,80	719	20,97
Products for protection against and control of microbes and pests-uncategorised/unknown	3	0,25	4	0,18	7	0,20
Not otherwise specified	0	0,00	1	0,04	1	0,03
TOTAL NUMBER OF EXPOSURES¹	1.193	100,0	2.236	100,0	3.429	100,0

¹ Vu que plus d'un produit peut être impliqué dans une exposition, la somme totale des expositions dépasse le nombre de victimes.



La grande majorité des expositions de ce groupe appartient à la catégorie des biocides (81,6%).

* Produits biocides ('Biocidal products')

Au total, 869 adultes et 964 enfants ont été exposés à des produits biocides.

Le tableau suivant donne la répartition des biocides par type de produits.

La majorité des agents sont des désinfectants et des algicides qui ne peuvent pas être utilisés directement sur les humains ou les animaux (biocides type 2), suivis par les insecticides à usage domestique (type 18).

Le type 2 comprend les nettoyeurs pour le traitement des taches de moisissure ainsi que les produits pour le traitement de l'eau de piscine. Le groupe des biocides provenant de l'étranger ('Foreign biocides') est une catégorie créée par le Centre Antipoisons.

Les accidents avec les biocides de type 2 se produisent principalement chez les adultes et sont le résultat d'erreurs de manipulation.

Le chiffre élevé pour les biocides de type 1 chez les enfants peut s'expliquer par le nombre plus élevé d'ingestions accidentelles de gels hydro-alcooliques.

PRODUCTS		Adults		Children		Total	
Type	Name	N	%	N	%	N	%
2	Disinfectants and algicides ²	295	30,57	111	11,11	406	20,67
18	Insecticides, acaricides and products to control other arthropods ³	218	22,59	282	28,23	500	25,46
1	Human hygiene	111	11,50	211	21,12	322	16,40
14	Rodenticides	103	10,67	176	17,62	279	14,21
4	Food and feed area	60	6,22	23	2,30	83	4,23
8	Wood preservatives	48	4,97	3	0,30	51	2,60
F	Foreign biocides ⁴	32	3,32	15	1,50	47	2,39
19	Repellents and attractants	30	3,11	164	16,42	194	9,88
10	Construction material preservatives	25	2,59	10	1,00	35	1,78
3	Veterinary hygiene	12	1,24	1	0,10	13	0,66
5	Drinking water disinfectants	11	1,14	1	0,10	12	0,61
11	Preservatives for liquid-cooling and processing systems	9	0,93	1	0,10	10	0,51
22	Embalming and taxidermist fluids	4	0,41	0	0,00	4	0,20
12	Slimicides	3	0,31	0	0,00	3	0,15
21	Antifouling products	2	0,21	0	0,00	2	0,10
6	Preservatives for products during storage	2	0,21	0	0,00	2	0,10
	Not otherwise specified	0	0,00	1	0,10	1	0,05

¹ Vu que plus d'un produit peut être impliqué dans une exposition, la somme totale des expositions dépasse le nombre de victimes.

² Not intended for direct application to humans or animals.

³ Excluding products when used as pesticides.

⁴ Catégorie créée par le Centre Antipoisons.

➤ Exposition à des organismes vivants ('Living organisms')

Dans cette catégorie, les plantes représentent le groupe le plus important, suivi des animaux, des moisissures (dont les champignons) et des micro-organismes.

Les expositions aux animaux ('Animalia') sont dans la quasi-totalité des cas des piqûres d'insectes.

PRODUCTS	Adults		Children		Total	
	N	%	N	%	N	%
Plantae	618	45,64	1.356	71,29	1.974	60,63
Animalia	515	38,04	292	15,35	807	24,79
Fungi	205	15,14	250	13,14	455	13,97
Microorganisms	15	1,11	3	0,16	18	0,55
Not otherwise specified	1	0,07	1	0,05	2	0,06
TOTAL NUMBER OF EXPOSURES¹	1.354	100,0	1.902	100,0	3.256	100,0

¹ Vu que plus d'un produit peut être impliqué dans une exposition, la somme totale des expositions dépasse le nombre de victimes.

6.4. Circonstances des intoxications chez des victimes humaines

Chez l'enfant, des erreurs thérapeutiques représentent 16,8% des accidents. Les erreurs de produits surviennent avec des conditionnements prêtant à confusion. De nombreux produits sont conditionnés en flacon compte-gouttes (huiles essentielles, e-liquide, anti-verrues, ...) et sont confondus avec des vitamines, des gouttes oculaires ou des gouttes nasales.

Les produits transvasés dans des conditions alimentaires (white-spirit dans un verre, liquide lave-glaces dans une bouteille d'eau minérale, fond javel dans une tasse, ...) restent la cause de beaucoup d'accidents évitables.

Chez l'adulte, les personnes âgées, handicapées, démentes constituent un groupe à risque d'ingestion accidentelle. Dans ce groupe également, des produits laissés en évidence sur un chariot ou une table de nuit entraînent parfois des ingestions accidentelles. Les problèmes de vue, de mémoire conduisent à des erreurs dans la prise de médicaments (produit, surdosage, ...). Un certain nombre d'erreurs thérapeutiques surviennent dans des institutions lors de la distribution de médicaments (erreur de patient).

Les accidents par ingestion de produits transvasés surviennent également chez l'adulte en particulier avec des produits ramenés du lieu de travail dans une bouteille d'eau ou autre.

Le nombre d'appels pour erreurs thérapeutiques représentent 22,3% de l'ensemble des expositions accidentelles. Plus de la moitié des erreurs sont des surdosages.

Chez l'enfant, les erreurs surviennent souvent par mauvaise utilisation des dispositifs doseurs (pipette à double ou triple graduation).

Chez l'adulte, les appels concernent souvent la prise d'une double dose d'un médicament.



TYPE D'EXPOSITION		N	%
Intoxications volontaires	Conduite suicidaire	4.763	9,79
	Comportement malveillant	172	0,35
	Abus	322	0,66
	Autre intoxication volontaire	487	1,00
Intoxications accidentelles			
Erreur thérapeutique	Surdosage	5.032	10,35
	Mauvais produit	2.540	5,22
	Effets secondaires	1.212	2,49
	Mauvaise voie	540	1,11
	Mauvais patient	465	0,96
	Moment d'administration	407	0,84
	Autre erreur thérapeutique	396	0,81
	Date de péremption	192	0,39
	Interaction médicamenteuse	62	0,13
	Préparation	26	0,05
Autre	Exposition accidentelle	28.696	59,00
	Exposition professionnelle	1.185	2,44
	Pollution intérieur	916	1,88
	Produit transvasé	544	1,12
	Pollution extérieur	91	0,19
	Allaitement	36	0,07
	Incendie	17	0,03
Circonstances Inconnues	Non spécifié	539	1,11
TOTAL DES EXPOSITIONS¹		48.640	100,0

¹ Vu que plus d'un produit peut être impliqué dans une exposition, la somme totale des expositions dépasse le nombre de victimes.

6.5. Cas mortels signalés

Cinq cas mortels chez l'adulte ont été signalés. Il s'agissait dans deux cas d'un suicide. Les produits utilisés étaient le Tiapridal® et la L-thyroxine® (pour ce cas particulier, il y a un doute quant à la cause du décès).

Un cas signalé concernait un effet secondaire possible du Lamictal®.

Le Centre Antipoisons a également été contacté pour un décès suite à l'administration d'une ampoule de Scopolamine® périmée à un mauvais patient. La cause du décès n'est pas claire dans ce cas.

Ce dernier cas concerne un appel à la police pour un décès dans des circonstances peu claires, où il y avait un soupçon d'utilisation/abus de Dichlorvos.

6.6. Intoxication chez l'animal

Général

En 2019, le Centre Antipoisons a reçu 5.410 appels pour 5.701 animaux. Ces appels proviennent pour 38% de médecins vétérinaires et concernent surtout des animaux de compagnie, chiens (79,6%) et chats (14,9%).

Le tableau ci-dessous donne la distribution des agents en cause dans les intoxications chez l'animal. Les médicaments et les pesticides sont les deux premières causes d'intoxication chez l'animal.

Depuis 2010, les cas impliquant des médicaments vétérinaires sont transmis à l'Agence Fédérale des Médicaments et produits de Santé (AFMPS).

PRODUCTS	VICTIMS	
	N	%
Medicinal products and medical devices	1.792	30,94
Human medicines	1.457	25,16
Veterinary medicines	272	4,70
Medical devices	62	1,07
Not otherwise specified	1	0,02
Products for protection against and control of microbes and pests	1.167	20,15
Biocidal products	958	16,54
Plant protection and pest control products	205	3,54
Uncategorised/unknown	3	0,05
Not otherwise specified	1	0,02



PRODUCTS	VICTIMS	
	N	%
Cosmetic, food, tobacco and daily products	823	14,21
Food and food additives	653	11,28
Daily products	77	1,33
Cosmetic products	59	1,02
Tobacco products, electronic cigarettes/mixtures and smokeless tobacco products.	34	0,59
Chemical products	676	11,67
Cleaning, care and maintenance products (excludes biocidal products)	192	3,32
Products for technical appliances and processes	171	2,95
Detergents and auxiliaries for laundry and dishwashing (excludes biocidal products)	87	1,50
Fuels	52	0,90
Paints, coatings and varnishes	50	0,86
Construction materials	32	0,55
Inks, toners and related printing materials	24	0,41
Adhesives and sealants	21	0,36
Air freshener products, fragrances and similar	19	0,33
Household chemicals	18	0,31
Art, writing and office materials	7	0,12
Pyrotechnic products	2	0,03
Chemical products-undefined/unknown use (household chemicals excluded)	1	0,02
Products for plant cultivation and care	181	3,13
Other/unknown agents	149	2,57
Borderline products	58	1,00
Products for animals (non biocides, non veterinary drugs)	41	0,71
Drugs of abuse	39	0,67
Weapons and riot control agents	2	0,03
Living organisms	796	13,75
Plantae	647	11,17
Fungi	69	1,19
Animalia	69	1,19
Microorganisms	11	0,19
Substances	55	0,95
Waste	12	0,21
TOTAL NUMBER OF EXPOSURES¹	5.791	100,00

¹ Vu que plusieurs produits peuvent être impliqués dans une exposition, la somme totale des expositions est plus élevée (5.791) que le nombre de victimes (5.701 animaux).

Produits biocides ('Biocidal products')

Parmi la catégorie des produits biocides et pesticides ('products for protection against and control of microbes and pests'), ce sont les biocides (81,3%) qui sont le plus souvent en cause.

Le tableau ci-dessous donne la distribution des agents de type biocides.

Les rodenticides, produits utilisés dans la lutte contre les rongeurs sont la première cause d'intoxication par biocide chez l'animal. Ces produits doivent être posés sur le sol et se trouvent donc souvent à la portée des chiens aussi bien dans les espaces publics qu'à domicile.

Alors que les raticides anticoagulants étaient jusqu'à présent quasiment seuls en cause dans les intoxications chez l'animal, il faut à présent tenir compte de la présence sur le marché de raticides à base de chloralose.

Dans la catégorie des rodenticides, les raticides à base de chloralose représentent 18,8% des produits en cause. Fin 2018, le Centre Antipoisons a émis une alerte à l'attention des vétérinaires via le compendium vétérinaire CBIP Vet: <https://www.vetcompendium.be/fr/node/5389>.

Une rubrique à ce sujet a également été publiée sur le site web du Centre Antipoisons.

Les insecticides à usage domestique, les boîtes anti-fourmis disposées sur le sol, sont la deuxième cause d'exposition aux biocides chez l'animal. L'ingestion de boîte anti-fourmis n'entraîne en général pas de risque d'intoxication. Le comportement du chien, enclin à engloutir rapidement de grandes quantités d'un produit laissé à sa portée, l'expose particulièrement au risque d'intoxication.

Les chats ont un métabolisme particulier qui les rend très sensibles à certains toxiques comme le paracétamol: leur foie a une faible capacité de glucuronidation et leurs globules rouges sont très sensibles aux agents oxydants. La dose toxique de paracétamol est quinze fois plus basse chez le chat que chez l'homme.

La perméthrine, couramment utilisée comme antiparasitaire chez le chien et comme insecticide à usage domestique, est très toxique pour le chat. La faible capacité de glucuronogonjugaison du chat le rend très sensible à la toxicité neurologique de la perméthrine.

PRODUCTS		VICTIMS	
Type	Naam	N	%
14	Rodenticides as biocide	659	66,70
18	Insecticides, acaricides and products to control other arthropods ²	239	24,19
2	Disinfectants and algacides ³	29	2,94
19	Repellents and attractants (as biocide)	16	1,62
F	Foreign biocides ⁴	15	1,52
10	Construction material preservatives (Biocide)	13	1,32
4	Food and feed area (Biocide)	9	0,91
3	Veterinary hygiene (Biocide)	4	0,40
8	Wood preservatives (Biocide)	2	0,20
1	Human hygiene (biocide)	1	0,10
	Other biocidal products	1	0,10
TOTAL NUMBER OF EXPOSURES¹		988	100,0

¹ Vu que plus d'un produit peut être impliqué dans une exposition, la somme totale des expositions dépasse le nombre de victimes.

² Excluding products when used as pesticides.

³ Not intended for direct application to humans or animals.

⁴ Catégorie créée par le Centre Antipoisons.





* Cas mortels chez les animaux

Le Centre a été appelé 38 fois pour une intoxication à évolution mortelle chez l'animal (avec 72 victimes).

Quelques exemples de toxines impliquées des décès:

- Dans 7 cas (16 victimes) le produit en cause dans le décès n'était pas connu et l'appel portait sur le type d'analyse à demander en fonction des symptômes.
- Dans 6 cas (10 victimes), l'agent responsable appartenait au groupe des produits phytosanitaires et biocides.
- Pour 14 cas (30 victimes), les plantes ont été mentionnées comme cause, dont un appel avec 15 chèvres mortes après ingestion de *Pieris japonica*.



7. ANTIDOTES DÉLIVRÉS PAR LE CENTRE ANTIPOISONS

En 2019, le Centre Antipoisons a délivré 25 fois un antidote pour le traitement d'une intoxication aigue. Il s'agissait dans un cas de pralidoxime pour une intoxication aux organophosphorés, c'est remarquablement moins que l'année dernière (neuf fois). De plus, cette livraison était destinée à un usage vétérinaire.

Dans 8 cas, le Centre Antipoisons a délivré de 4-méthylpyrazole pour une intoxication aux alcools toxiques. Ces chiffres sont dans la lignée avec ceux de l'année précédente (sept fois).

Dans 14 fois, le Centre Antipoisons a fourni pour une intoxication des anticorps antidigitaliques, soit beaucoup plus qu'en 2018 (4). Pour la première fois depuis longtemps, du Silibinine a été administré à un patient qui présentait déjà de graves symptômes après avoir mangé des champignons contenant de l'amatoxine. Et du Succimer a été livré une fois pour un traitement ambulatoire.

Antidote	Nom commercial	Livraison N	Boîtes N
Pralidoxime	Contrathion	1	1 dose 10x 200mg/100mL amp
Digitalis spécifique AB	Digifab	14	50 doses 40 mg/4 mL amp
4-Méthylpyrazole	Fomepizole	8	33 doses 5 x 100mg/ 20mL amp
Silibinin	Legalon_Sil	1	4 doses 4 x 350 mg amp
Succimer	Succicaptal	1	4 doses caps 15 x 200mg
TOTAL		25	



8. DEMANDES D'INFORMATIONS

Parmi les appels traités par les médecins de la permanence, on compte 8.457 appels sans rapport avec un cas d'exposition.

Questions	N	%
Type de question non précisé	3.361	39,7
Autres informations	1.673	19,8
Médicament, autre	1.148	13,6
Questions préventives (hors médicament)	553	6,5
Information ne concernant pas le Centre	552	6,5
Médicament, interaction médicamenteuse	437	5,2
Enseignement, éducation à la santé	146	1,7
Information sur les antidotes	113	1,3
Médicament et allaitement	102	1,2
Composition/Analyse d'un produit	75	0,9
Identification (plante, médicament, champignons,...)	65	0,8
Médicament et grossesse	65	0,8
Allaitement, autre	57	0,7
Appels destinées à la NVIC ¹	48	0,6
Demande d'un antidote	43	0,5
Questions de la presse	19	0,2
TOTAL	8.457	100,0

¹ NVIC: Nederlands Vergiftigen Informatie Centrum

Ces demandes sont très variées: questions relatives au bon usage d'un médicament, au risque d'interactions avec d'autres médicaments, aux précautions à prendre pour manipuler un pesticide ou un produit dangereux, à la toxicité de certaines plantes etc. Nous nous efforçons d'orienter au mieux les personnes dont les questions ne concernent pas le Centre Antipoisons.

Les demandes nous parvenant par courriel sont également traitées mais seules les demandes non urgentes sont acceptées. Le destinataire reçoit systématiquement un message l'invitant à former le numéro d'urgence en cas d'accident.

Les demandes de composition de produit concernent souvent des médicaments sur le marché à l'étranger pour lesquels l'appelant recherche l'équivalent en Belgique. Le Centre reçoit aussi des demandes d'information de la part de Centres Antipoisons étrangers confrontés à un cas d'intoxication par un produit belge.







ACTIVITÉS DIVERSES

9.1. Projets et études

Registre des intoxications au monoxyde de carbone

Depuis 1995 le Centre Antipoisons gère le registre national des intoxications au monoxyde de carbone basé sur la collaboration volontaire des services d'urgence qui remplissent un questionnaire pour chaque patient admis pour intoxication au CO.

Pharmacovigilance – Médicaments à usage humain

Depuis 2001, une convention entre le Centre et l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS) prévoit la transmission à l'Agence de tous les cas d'effets indésirables dus aux médicaments pour lesquels il y a eu un appel au Centre Antipoisons. Tous les mois les données sont transmises au responsable du département Vigilance de l'AFMPS et font également l'objet d'un rapport annuel.

Les cas transmis à l'Agence répondent toujours à la définition de l'effet indésirable en vigueur avant 2012, à savoir une réaction nocive et non voulue résultant de l'utilisation autorisée d'un médicament aux posologies normales.

Pharmacovigilance – Médicaments à usage vétérinaire

Depuis 2010, une surveillance des appels pour les médicaments vétérinaires a été mise en place.

Les appels avec symptômes concernant une exposition chez l'homme ou l'animal à un produit à usage vétérinaire ainsi que les expositions chez l'animal à un médicament à usage humain sont pris en considération.

Les données recueillies sont transmises tous les mois à l'unité vétérinaire de l'AFMPS.

Toxicovigilance – mélanges dangereux

Le Convention mélanges dangereux entre le Centre Antipoisons et le Service Maîtrise des Risques du SPF Santé (DG 5) a été reconduite. Le Centre a poursuivi l'analyse des appels reçus pour intoxications aiguës aux mélanges dangereux avec une attention particulière pour les produits corrosifs, les capsules de lessive, les liquides pour cigarettes électroniques, les huiles essentielles et les produits à base d'hypochlorites.

REACH - CLP

Rapport final pour la préparation de l'entrée en vigueur de l'annexe VIII des règlements CLP.



Produits phytosanitaires

L'étude comprend, d'une part, une analyse des expositions aiguës aux produits phytosanitaires en Belgique chez les utilisateurs professionnels et non professionnels pour la période 2015-2018 et, d'autre part, une analyse annuelle de l'exposition aiguë aux produits phytosanitaires chez les utilisateurs professionnels et les employés pour la période 2019-2022.

En outre, une analyse bisannuelle des expositions aiguës aux produits phytopharmaceutiques chez les utilisateurs non professionnels et les tiers (adultes et enfants) est effectuée.

Le contrat s'étend sur 4,5 ans et prévoit l'étude des expositions aiguës aux produits phytopharmaceutiques en Belgique au cours de la période 2015-2022.

Biocides

L'étude analyse le profil des appels reçus au Centre Antipoisons pour les intoxications aiguës liées à l'utilisation de produits biocides pour la période de janvier 2015 à décembre 2019.

9.2. Congrès – Réunions internationales

Congres EAPCCT, Naples, 21-24 mai 2019

Participants: M. Mostin, J. Moens, J. Van Baelen, C. Tobback, L. Stammen.

Descamps A, Vandijck D, Buylaert A, Mostin M, De Paepe P. Characteristics and costs in adults with acute poisoning admitted to the emergency department of a university hospital in Belgium.

Moens J, Van Baelen J, Mostin M, Vandijck D, Descamps A. Towards an optimization of the availability of antidotes in Belgian hospitals.

Lavry P, Mostin M. Prolonged anesthetic emergence after low dose methylene blue for parathyroid gland visualization.

Tobback C, Mostin M. Evaluation of the quality of data submitted by industry to the Belgian Poison Center.

International Forum on Quality and Safety in Healthcare, 27-29 mars 2019

Descamps A, Vandijck D, Buylaert W, Mostin M, De Paepe P. Acute poisonings admitted to a university hospital in Belgium: characteristics and impact on the costs.

Symposium van de Lage Landen; "Acute intoxicaties", Gand, Het Pand, 21 juin 2019

Participants: A. Descamps, L. Devenyns, M. Fortuin, J. Moens, M. Mostin, J. Van Baelen, L. Stammen, G. Verstegen, B. Claes.

Verstegen G. Exposé "Acute vergiftigingen in het Antigifcentrum".

NVIC Symposium 60 jaar vergiftigingen in Nederland, 13 décembre 2019

Participant: G. Verstegen

Meeting Poison Centers Göttingen-Brussels-Utrecht, 30-31 janvier 2019

Participants: A. Descamps, J. Moens, M. Mostin, C. Tobback, N. Segers, L. Stammen, J. Van Baelen, H. Van Pelt, W. Verelst, B. Claes.

Sujets: New psychoactive substances, Antidotes, Product categorization, Early Warning Systems.

9.3. Exposés et formations

Haerden Y. Formations pour les pharmaciens pour la "Société des Pharmaciens Francophones". 17 septembre, 1 octobre, 15 octobre, 12 novembre, 26 novembre, 10 décembre 2019.

Tobback C. Formation pour "EHBO-personeel Universiteit Antwerpen" en novembre 2019

F. Wuyts. Exposé pour essenscia. Art 45, Annex VIII, 24 mai 2019.

C.Tobback. Exposé pour l'industrie. Données correctes à déclarer par l'industrie au CAP, 18 juin 2019.

F. Wuyts. Exposé pour "Luxembourg Institute of Science and Technology (LIST)", Grand-Duché de Luxembourg, 12 décembre 2019.

G. Verstegen. Exposé pour NVIC. Pignons de pin, 13 décembre 2019.



10. L'ATTENTION ATTIRÉE PAR LE CENTRE ANTIPOISONS EN 2019

L'attention du public pour le Centre Antipoisons belge ne cesse de croître, avec, en outre un nombre croissant d'appels, un grand intérêt pour le site web et les médias sociaux. Cela peut être attribué à différents facteurs. Par exemple, le passage de la chenille processionnaire du chêne en juin et juillet de cette année a entraîné une forte augmentation du nombre de visites sur le site web.

D'autre part, plusieurs initiatives ont attiré l'attention de la presse.

Il y a eu le projet 360° "Trois petits tours dans la maison et au jardin". Ce projet, qui peut être consulté sur le site www.centreantipoisons.be/360, permet aux visiteurs de faire une promenade virtuelle dans la maison et le jardin. En chemin, on rencontre toute une série de produits (dangereux et moins dangereux), qui peuvent conduire à une (possible) intoxication lors d'une ingestion ou à une exposition d'un de ces produits, et où des conseils pratiques avertissent préventivement le visiteur des dangers possibles. Un must absolu pour les parents et les enfants.

Il y a eu aussi le livre "Consommation et intoxication, Histoire du Centre Antipoisons" qui a été publié à l'occasion du départ à la retraite de la directrice générale, le Dr Martine Mostin.

Le site web a enregistré près de cinq millions de pages visitées, plus de trois millions de visiteurs uniques et trois millions et demi de sessions. Il est encourageant de constater que pour de nombreux sujets, tels que la chenille processionnaire du chêne, l'intoxication au CO, les chiens et le chocolat, les huiles essentielles, les piqûres d'abeilles et de guêpes, etc., le site web du Centre Antipoisons s'avère être un site de référence important pour des informations fiables sur l'intoxication, tant pour les professionnels que pour le grand public. Du soutien sous forme de publications sur la e-cigarette, l'intoxication à l'histamine, les plantes toxiques, le gaz hilarant, la phototoxicité, les nids de choucass, les morsures de serpent et les aphrodisiaques ont contribué au succès du site.

En 2019, six lettres d'information ont été publiées pour à peu près deux mille destinataires de notre newsletter.

Période	Utilisateurs N	Sessions N	Pages consultées N
Janvier	183.822	209.642	302.912
Février	166.862	186.895	272.686
Mars	177.608	203.499	287.848
Avril	192.389	218.848	305.832
Mai	232.704	262.187	372.944
Juin	470.930	543.619	666.466
Juillet	441.398	513.653	628.948
Août	395.234	450.799	561.810
Septembre	223.367	255.586	346.065
Octobre	252.295	288.049	445.091
Novembre	216.500	246.214	374.195
Décembre	196.453	221.273	305.668
TOTAL	3.149.562	3.600.264	4.870.465

Chiffres-clés du site www.centreantipoisons.be pour 2019..

Dans les médias sociaux, le Centre Antipoisons a enregistré 714 utilisateurs sur Twitter et 1 506 "j'aime" sur Facebook. Les messages diffusés sur ces médias sociaux ont touché 632.554 personnes.

Le Centre Antipoisons est de plus en plus présent dans la presse, avec 207 rubriques. Le tableau ci-dessous indique les thèmes qui ont reçu le plus d'attention :

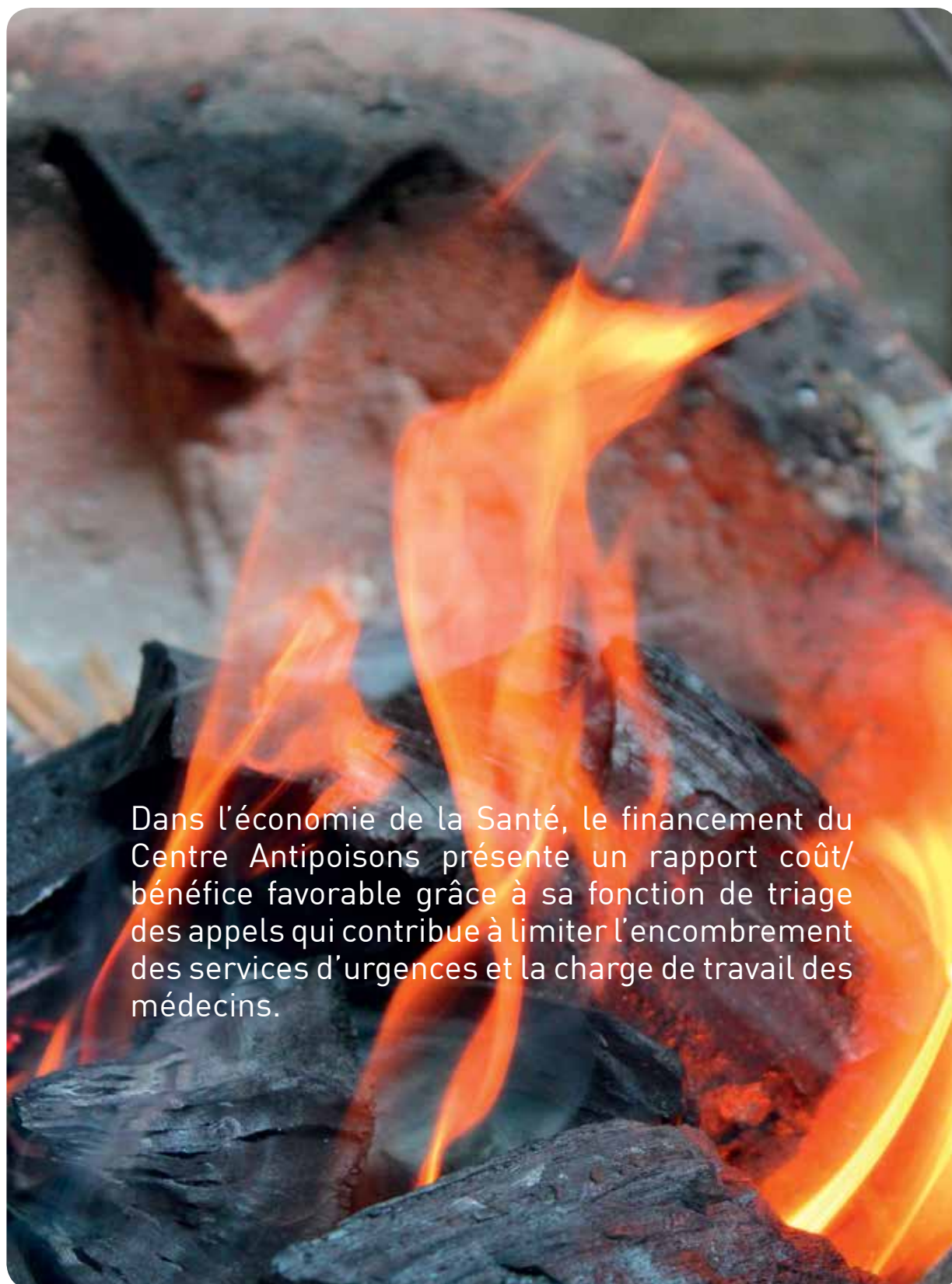
Thèmes	Presse néerlandophone N	Presse francophone N	Total N
Généralités (par ex. Rapport annuel, nombre d'appels, thèmes multiples)	18	26	44
Intoxication au CO	15	8	23
Erreurs thérapeutiques	7	13	20
Méduses	10	8	18
Champignons	8	9	17
Potirons	11	1	12
Produits ménagers	8	1	9
Protoxyde d'azote	1	7	8
Chenille processionnaire du chêne	3	4	7
E-cigarette	1	5	6
Capsules de lavage	1	4	5
Plantes	3	1	4
Chiens/chocolat	2	2	4
Piles de boutons	1	2	3
Guêpes	1	2	3
Cosmétiques	-	3	3
Vives	1	1	2
Antigel	-	2	2
Muguet	-	2	2
Colle pour jouets faits maisons	-	2	2

Le classement des thèmes qui ont reçu le plus de couverture médiatique en 2019.

En 2013, à l'occasion du cinquantième anniversaire du Centre Antipoisons belge, un style maison repensé et un nouveau site web ont été lancés. Ce fut le début d'une politique de communication renouvelée, qui a suscité un intérêt accru pour le Centre dans tous les domaines année après année. Pendant sept années consécutives, nous pouvons compter sur une plus grande attention de la presse et sur un plus grand nombre de visiteurs de notre site web. En juin 2015, le Centre Antipoisons a également ouvert avec succès les portes des médias sociaux avec sa présence sur Twitter et Facebook.

La politique de communication du Centre Antipoisons est devenue un outil indispensable pour faire connaître l'existence, le fonctionnement et la mission du Centre Antipoisons au grand public et aux professionnels de la santé.





Dans l'économie de la Santé, le financement du Centre Antipoisons présente un rapport coût/bénéfice favorable grâce à sa fonction de triage des appels qui contribue à limiter l'encombrement des services d'urgences et la charge de travail des médecins.



CONCLUSION

2019 a été une année particulière à plus d'un titre.

En octobre 2019, notre directrice générale, le Dr Martine Mostin, a pris sa retraite après une carrière de 40 ans au Centre Antipoisons.

Le Dr Mostin a obtenu son diplôme de médecin à l'ULB en 1979. Elle a commencé sa carrière au Centre Antipoisons en tant que médecin de la permanence. Passionnée par la toxicologie, elle a rapidement apporté une contribution majeure au développement de la documentation scientifique. En 1987 elle est devenue directrice médicale et en 1991 nommée en tant que directrice générale. Ses connaissances en toxicologie sont extraordinaires. Avec un grand dévouement, un grand sens de la précision et un sens du langage, elle a amené le Centre Antipoisons à un niveau dont nous pouvons être fiers.

En octobre, Anne-Marie Descamps a succédé Dr Martine Mostin comme directrice générale et le Conseil d'administration a nommé le professeur Dominique Vandijck comme directeur général adjoint.

Avec 60.668 appels, le seuil de 60.000 appels a été dépassé en 2019. C'est un compliment à notre équipe de la permanence médicale, qui donnent le meilleur d'eux-mêmes 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 pour répondre à tous les appels avec beaucoup de soin et de responsabilité.

Le passage d'enregistrement des appels sur des fiches papier aux fiches numériques en 2018 a son effet. L'information, étant disponible presque en temps réel, a un impact positif sur le traitement des données. Cela nous permettra de répondre encore mieux au besoin d'information toxicologique du gouvernement et d'autres organisations. Il permet également au Centre Antipoisons d'être vigilant aux problèmes de santé éventuels dans le cadre de la toxicovigilance.

La politique de communication du Centre Antipoisons est devenue un outil important pour faire connaître le fonctionnement et la mission du Centre Antipoisons au grand public et aux professionnels de la santé, mais aussi pour contribuer à la prévention des intoxications. En 2019, le Centre Antipoisons a envoyé six newsletters et a reçu 207 articles de presse. Le site web a enregistré près de cinq millions de pages visitées, et s'est encore enrichi en 2019 de nouvelles publications, notamment sur la e-cigarette, l'intoxication à l'histamine, les plantes vénéneuses, le protoxyde d'azote, la phototoxicité, les nids de choucas, les morsures de serpent et les aphrodisiaques.

L'Europe s'introduit de plus en plus dans le fonctionnement du Centre Antipoisons. La réglementation européenne pénètre au cœur du Centre Antipoisons, accompagnée d'investissements importants, notamment dans le domaine de l'informatique et de la sécurité de l'information. Rassembler les ressources nécessaires à cette fin est un défi majeur.

